

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE-STB-

Siège social : Rue Hédi Nouria 1001 Tunis

La Société Tunisienne de Banque- STB- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 30 avril 2025. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes Mr Abderrazak GABSI et Mr Abderrazak SOUEI.

Société Tunisienne de Banque

BILAN

Arrêté au 31 Décembre 2024

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	2024	2023	Variation	%
Actifs					
AC1 - Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	5.1	160 808	179 804	(18 996)	(10,6%)
AC2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers	5.2	693 545	546 853	146 692	26,8%
AC3 - Créances sur la clientèle	5.3	9 772 538	10 514 697	(742 159)	(7,1%)
AC4 - Portefeuille-titres commercial	5.4	374 486	438 685	(64 199)	(14,6%)
AC5 - Portefeuille d'investissement	5.5	3 499 674	2 339 511	1 160 163	49,6%
AC6 - Valeurs immobilisées	5.6	155 472	154 119	1 353	0,9%
AC7 - Autres actifs *	5.7	277 512	404 112	(126 600)	(31,3%)
Total des actifs		14 934 035	14 577 781	356 254	2,4%
Passifs					
PA1 - Banque Centrale et CCP	5.8	511 665	1 077 234	(565 569)	(52,5%)
PA2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	5.9	431 992	581 591	(149 599)	(25,7%)
PA3 - Dépôts et avoirs de la clientèle	5.10	11 400 113	10 177 463	1 222 650	12,0%
PA4 - Emprunts et ressources spéciales	5.11	590 773	670 851	(80 078)	(11,9%)
PA5 - Autres passifs	5.12	716 290	868 869	(152 579)	(17,6%)
Total des passifs		13 650 833	13 376 008	274 825	2,1%
Capitaux propres					
CP1 - Capital	5.13	776 875	776 875	-	-
CP2 - Dotation de l'Etat		-	-	-	-
CP3 - Réserves	5.13	322 325	296 845	25 480	8,6%
CP4 - Actions propres	5.13	(5 536)	(5 536)	-	-
CP5 - Autres capitaux propres	5.13	20 931	21 392	(461)	(2,2%)
CP6 - Résultats reportés *	5.13	86 107	61 596	24 511	39,8%
CP7 - Résultat de l'exercice	5.13	82 500	50 601	31 899	63,0%
Total des Capitaux propres		1 283 202	1 201 773	81 429	6,8%
Total des capitaux propres et passifs		14 934 035	14 577 781	356 254	2,4%

(*) Données au 31/12/2023 retraitées pour des besoins de comparabilité.

ÉTAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Arrêté au 31 Décembre 2024

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	2024	2023	Variation	%
--	-------	------	------	-----------	---

Passifs éventuels

HB1 - Cautions, avals et autres garanties données	6.1	1 459 462	1 480 666	(21 204)	(1,4%)
HB2 - Crédits documentaires		644 931	599 693	45 238	7,5%
Total des passifs éventuels		2 104 393	2 080 359	24 034	1,2%

Engagements donnés

HB4 - Engagements de financements donnés	6.2	93 094	115 199	(22 105)	(19,2%)
HB5 - Engagements sur titres		26	26	-	-
Total des engagements donnés		93 120	115 225	(22 105)	(19,2%)

Engagements reçus

HB7 - Garanties reçues	6.3	3 016 004	2 856 800	159 204	5,6%
Total des engagements reçus		3 016 004	2 856 800	159 204	5,6%

ÉTAT DE RESULTAT

Période allant du 1er janvier au 31 Décembre 2024

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	2024	2023	Variation	%
Produits d'exploitation bancaire					
PR1 - Intérêts et revenus assimilés	7.1	962 696	1 060 179	(97 483)	(9,2%)
PR2 - Commissions (en produits)	7.2	140 907	139 416	1 491	1,1%
PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	7.3	80 856	90 450	(9 594)	(10,6%)
PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement	7.4	223 572	157 930	65 642	41,6%
Total produits d'exploitation bancaire		1 408 031	1 447 975	(39 944)	(2,8%)
Charges d'exploitation bancaire					
CH1 - Intérêts encourus et charges assimilées	7.5	(742 491)	(750 829)	8 338	1,1%
CH2 - Commissions encourues		(15 801)	(12 067)	(3 734)	(30,9%)
Total charges d'exploitation bancaire		(758 292)	(762 896)	4 604	0,6%
Produit Net Bancaire	7.6	649 739	685 079	(35 340)	(5,2%)
PR5-CH4 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	7.7	(200 465)	(234 242)	33 777	14,4%
PR6-CH5 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	7.8	(10 098)	(11 762)	1 664	14,1%
PR7 - Autres produits d'exploitation	7.9	1 815	1 579	236	14,9%
CH6 - Frais de personnel	7.10	(226 648)	(217 875)	(8 773)	(4,0%)
CH7 - Charges générales d'exploitation	7.11	(98 752)	(102 814)	4 062	4,0%
CH8 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(17 195)	(14 295)	(2 900)	(20,3%)
Résultat d'exploitation		98 396	105 670	(7 274)	(6,9%)
PR8-CH9 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires	7.12	21 906	7 347	14 559	198,2%
CH11 - Impôt sur les bénéfices	7.13	(32 172)	(51 963)	19 791	38,1%
Résultat des activités ordinaires		88 130	61 054	27 076	44,3%
PR9-CH10 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires	7.14	(5 630)	(10 453)	4 823	46,1%
Résultat net de l'exercice		82 500	50 601	31 899	63,0%
Effet des modifications comptables (Net d'impôt)		(18 835)	(27 292)	8 457	31,0%
Résultat après modification comptable		63 665	23 309	40 356	173,1%

ÉTAT DE FLUX DE TRESORERIE

Période allant du 1er janvier au 31 Décembre 2024

(Unité : en 1 000 DT)

	Notes	2024	2023	Variation	%
Activités d'exploitation					
Produits d'exploitation bancaire encaissés		1 234 075	1 228 144	5 931	0,5%
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(753 402)	(765 844)	12 442	1,6%
Dépôts / retraits de dépôts auprès établissements bancaires et financiers		29 114	(858)	29 972	3493,2%
Prêts et avances / remboursements prêts et avances accordés à la clientèle		483 525	363 466	120 059	33,0%
Dépôts / retrait de dépôts de la clientèle		1 209 390	311 409	897 981	288,4%
Titres de placement		(120 921)	(203 357)	82 436	40,5%
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(283 570)	(96 503)	(187 067)	(193,8%)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(84 786)	(151 393)	66 607	44,0%
Impôt sur les bénéfices		(891)	(151 506)	150 615	99,4%
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation	8.1	1 712 534	533 558	1 178 976	221,0%

Activités d'investissement

Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		198 356	158 678	39 678	25,0%
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		(1 135 879)	(160 964)	(974 915)	(605,7%)
Acquisitions / cessions sur immobilisations		(17 958)	(30 633)	12 675	41,4%
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement	8.2	(955 481)	(32 919)	(922 562)	(2802,5%)

Activités de financement

Rachat d'actions propres		-	(28)	28	100,0%
Remboursement d'emprunts		(88 833)	(43 723)	(45 110)	(103,2%)
Augmentation / diminution des ressources spéciales		10 735	70 016	(59 281)	(84,7%)
Flux de trésorerie net affecté aux activités de financements	8.3	(78 098)	26 265	(104 363)	(397,3%)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités		678 955	526 904	152 051	28,9%
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période		(698 025)	(1 224 929)	526 904	43,0%
Liquidités et équivalents de liquidités en fin de période	8.4	(19 070)	(698 025)	678 955	97,3%

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

ARRÊTES AU 31 Décembre 2024

(Montants exprimés en mille dinars - mDT)

1- PRESENTATION DE LA BANQUE

La Société Tunisienne de Banque est une société anonyme régie par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers. L'assemblée générale constitutive de la STB date du 18 Janvier 1957. Le capital social de la STB s'élève à 776875.000 mDT et il est composé de 155.375.000 actions d'une valeur de 5 dinars chacune, admise à la côte permanente de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT).

Le siège social de la STB est sis à Avenue Hédi Nouira 1001 Tunis. Son réseau comprend 149 agences, 210 Distributeurs Automatique de Billets-DAB, 11 Direction régionales et 2 Succursales.

La structure du capital de la Banque se présente au 31 Décembre 2024 comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	Montant en mDT	% du Capital
A - ACTIONNAIRES TUNISIENS	153 808 252	769 041 260	98,99%
L'État Tunisien	111 189 317	555 946 585	71,56%
Entreprises Publiques	18 408 461	92 042 305	11,85%
Personnes Morales Privées	11 774 946	58 874 730	7,58%
Rachat de la Banque de ses Titres	686 985	3 434 925	0,44%
Personnes Physiques	11 748 543	58 742 715	7,56%
B - ACTIONNAIRES ETRANGERS	1 566 748	7 833 740	1,01%
Personnes Morales	1 454 215	7 271 075	0,94%
Personnes Physiques	112 533	562 665	0,07%
TOTAL	155 375 000	776 875 000	100,00%

2- RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers de la Société Tunisienne de Banque « S.T.B. » arrêtés au 31 décembre 2024 sont établis conformément aux dispositions de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises et des normes comptables tunisiennes dont notamment les Normes Comptables sectorielles (NCT 21, 22, 23, 24 et 25) relatives aux établissements bancaires.

3- BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUÉS

Les états financiers de la « S.T.B » sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1 - Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents

3.1.1 - Les engagements hors bilan

Les engagements de financement se rapportant aux crédits à moyen et long terme, les crédits documentaires et les garanties sous forme d'aval et cautions sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages des fonds pour leur valeur nominale.

3.1.2 - Comptabilisation des crédits à la clientèle

Les crédits nets d'escompte sont présentés au bilan pour leur valeur nominale déduction faite des intérêts décomptés d'avance et non encore courus.

Les crédits décaissés et les comptes courants débiteurs sont présentés déduction faite des intérêts et agios réservés, des produits perçus ou comptabilisés d'avance et des provisions y afférentes.

3.1.3 - Comptabilisation des revenus sur crédits à la clientèle

Les intérêts, produits assimilés ainsi que les commissions sont pris en compte en résultat de l'exercice clôt au 31 Décembre 2024 pour leurs montants rattachés au dit exercice.

Les intérêts sur crédits à court terme sont perçus d'avance et comptabilisés dans les comptes de régularisation au moment du déblocage de ces crédits et font l'objet d'un abonnement en fin de mois, pour la partie courue.

Les intérêts impayés se rapportant à des crédits à long et moyen terme douteux (classe 2, 3 et 4), au sens de la circulaire de la « B.C.T » n° 91-24, sont constatés en intérêts réservés et sont présentés en soustractions du poste "Créances sur la clientèle". Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les actifs courants (classe 0) ou parmi les actifs nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de la circulaire de la « B.C.T » n° 91-24 et dont l'encaissement effectif est raisonnablement assuré, sont portés en résultat à mesure qu'ils sont courus.

La réservation des produits sur les comptes courants débiteurs est effectuée sur la base du critère « gel du compte » et classe de risque.

Un compte est considéré gelé si la somme de ses mouvements créditeurs nets est inférieure aux agios débiteurs générés par le compte.

Les agios sur les créances contentieuses en comptes courants débiteurs clôturés ne font pas l'objet de comptabilisation.

3.1.4 - Comptabilisation des intérêts de retard

Les intérêts de retard sont constatés en produits par la « S.T.B » lors du règlement par le client ou lors de la réalisation d'une consolidation des prêts pour un client donné.

Toutefois les intérêts de retard sur créances contentieuses sont calculés, comptabilisés et réservés au niveau du module Carthago-Engagement ; leurs montants s'élève au 134 043 mD.

3.1.5- Les provisions sur les engagements

i. Provisions individuelles

Les provisions requises sur les engagements de la clientèle ont été déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire B.C.T n° 91- 24, telle que modifiée par les textes subséquents qui définit les classes de risques et les taux minima de provisionnement de la manière suivante :

Classes	Description	Taux de la provision
0	Actifs courants	0%
1	Actifs nécessitant un suivi particulier	0%
2	Actifs incertains	20%
3	Actifs préoccupants	50%
4	Actifs compromis	100%

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

Les provisions sur prêts et sur comptes débiteurs sont présentées en déduction des rubriques concernées.

Les provisions sur les engagements hors bilan sont présentées dans la rubrique « Autres postes des passifs ».

ii. Provisions collectives

En application des dispositions de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents notamment la circulaire de la BCT n°2025-04 du 3 Février 2025, la Banque constitue par prélèvement sur ses résultats, des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991.

iii. Provisions additionnelles

En application de la circulaire aux Banques n° 2013-21 du 30 décembre 2013, la STB a constitué des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

3.1.6- Impact de l'application de la loi 2024-41 :

Suite à la parution de la loi n°41-2024 du 02 Aout 2024 portant amendement du code de commerce, et en application des dispositions de l'article 412 ter, les banques sont tenues de réduire le taux d'intérêt fixe en le multipliant par un coefficient égal à 0.5, applicable aux crédits en cours de remboursement ou aux nouveaux crédits dont la durée totale est supérieure à sept ans, s'il s'avère que la somme totale des intérêts contractuels perçus au cours des trois années précédant la date de la demande de l'emprunteur dépasse 8% de l'encours du capital restant dû. L'encours des crédits des clients ayant présenté des demandes d'abattement est de 75 338 mDT au 31-12-2024.

En application desdites dispositions, l'effet de réduction du taux, objet des demandes éligibles reçues jusqu'au 31 décembre 2024, s'élève à 403 mDT a été pris en compte en impactant le PNB à due concurrence.

L'estimation de la minoration des intérêts contractuels à percevoir au titre de l'exercice 2025 tenant compte de l'ensemble des contrats éligibles serait de 18 millions de dinars.

3.2 - Comptabilisation du portefeuille-titres et des revenus y afférents

Le portefeuille titres détenu par la Banque est classé en deux catégories : le portefeuille d'investissement et le portefeuille titres commercial.

3.2.1 - Portefeuille d'investissement et revenus y afférents

Sont classés dans le portefeuille d'investissement :

- ▀ Les titres représentant des parts de capital dans les entreprises dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la Banque (titres de participation à caractère durable) : Titres de participation, parts dans les entreprises associées et parts dans les entreprises liées ;
- ▀ Les titres à revenus fixes acquis par la Banque avec l'intention de les détenir jusqu'à leurs échéances (titres d'investissement dont notamment les emprunts obligataires) ;
- ▀ Les titres émis par l'État « Bons de trésor » acquis par la Banque avec l'intention de les détenir jusqu'à leurs échéances ;
- ▀ Les titres représentant des participations de financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés ;
- ▀ Les fonds gérés par les sociétés SICAR.

Les règles de comptabilisation des opérations sur ces différentes catégories de titres sont résumées comme suit :

i. Titres de participation à caractère durable

Ces titres sont comptabilisés au bilan au prix d'acquisition, frais et charges exclus.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

Les opérations d'acquisition et de cession des titres de participation sont constatées soit à la date du transfert de propriété des titres, soit à la date d'enregistrement de la transaction à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis. Les plus-values résultant de la cession de ces titres sont présentées au niveau du poste « Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ».

Les dividendes sur les titres détenus par la Banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

A chaque arrêté comptable, les titres de participation font l'objet d'une évaluation à leur valeur d'usage et donnent lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins-values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable.

Cette valeur tient compte de :

- ▶ La valeur boursière de l'action pour les titres cotés ;
- ▶ La valeur mathématique calculée à partir du dernier bilan disponible pour les participations dans les projets autres qu'hôteliers ;
- ▶ La valeur mathématique calculée à partir du dernier bilan disponible corrigé compte tenu de la plus-value dégagée sur les immobilisations pour les participations dans les projets hôteliers ;
- ▶ La juste valeur tenant compte de plusieurs critères objectifs comme le prix stipulé lors de transactions récentes, la valeur mathématique, le rendement, l'importance des bénéficiaires, l'activité, l'ampleur ou la notoriété de la société et ce pour les participations dans le capital des opérateurs télécoms.

ii. Titres d'investissement à revenu fixe

Les revenus des titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée.

Lorsque le prix d'acquisition des titres à revenus fixe est supérieur ou inférieur à leur prix de remboursement, la différence appelée selon le cas prime ou décote est incluse dans le coût d'acquisition et étalée sur la durée de vie résiduelle des titres.

À chaque arrêté comptable, il est procédé à la comparaison du coût d'acquisition des titres d'investissement à la valeur de marché.

Les plus-values latentes sur titres d'investissement ne sont pas comptabilisées. Les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable (éventuellement corrigée des amortissements ou reprises des primes ou décotes) et la valeur de marché ou la juste valeur des titres sont provisionnées dans les deux cas suivants :

- ▶ Existence, en raison de circonstances nouvelles, une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ;
- ▶ Existence des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

iii. Les titres représentant des participations de financement

Les participations de financement sont considérées comme une extension de l'activité principale de financement et les plus-values résultant de leur cession sont assimilées à des intérêts et font partie des produits d'exploitation bancaire. Ces plus-values sont constatées en produits une seule fois au moment de la cession et sont présentées au niveau du poste « Revenus du portefeuille d'investissement ».

Les dividendes sur les titres détenus par la Banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les impayés en intérêts capitalisés (convertis en participations au capital) sont transférés des comptes de créances aux comptes de participations. Les agios réservés y afférents sont transférés au niveau des provisions sur participations.

iv. Les fonds gérés par les sociétés SICAR

Les participations sur les fonds gérés par les SICAR qui sont effectuées dans le cadre des conventions de rétrocession, sont évaluées à leur valeur d'usage et compte tenu des perspectives de recouvrement. Ainsi, il est procédé au provisionnement des participations présentant des échéances de rétrocession impayées et dont la valeur d'usage ne couvre pas le coût d'acquisition des titres.

3.2.2- Portefeuille titre commercial et revenus y afférents

Le portefeuille titre commercial détenu par la Banque est classé en deux catégories :

- **Les titres de transactions** : les titres caractérisés par leur liquidité et dont la durée de détention ne dépasse pas les trois mois ;
- **Les titres de placement** : les titres acquis avec l'intention de les détenir dans un horizon ne dépassant pas l'année.

i. Les titres de transaction :

À chaque arrêté comptable, les titres de transaction sont évalués à la valeur de marché. La valeur de marché correspond au cours en bourse moyen pondéré à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente. Les variations de cours consécutives à leur évaluation à la valeur de marché sont portées en résultat. Les revenus afférents aux titres de transaction sont portés en résultat à la réalisation.

ii. Les titres de placement :

À chaque arrêté comptable, les titres de placement doivent faire l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés, en vue d'estimer s'il convient de constituer des provisions pour dépréciation.

Les titres sont valorisés pour chaque type de titres séparément. Les plus-values latentes mises en évidence sur certains titres ne peuvent pas compenser des pertes latentes sur d'autres. Les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur comptable (éventuellement corrigée des amortissements des primes et décotes) et la valeur de marché ou la juste valeur des titres donnent lieu à la constitution de provisions pour dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas constatées.

Les revenus afférents à ces titres sont pris en compte en résultat de façon étalée sur la période concernée.

La prime ou décote sur titres de placement est étalée sur la durée résiduelle des titres.

3.3 - Comptabilisation des dépôts de la clientèle et des charges y afférentes

Les charges d'intérêts sur les dépôts et avoirs de la clientèle sont constatées par nature de dépôt de la manière suivante :

- Les intérêts sur comptes courants sont positionnés sur les comptes de la clientèle et comptabilisés trimestriellement. Les dates de valeur utilisées pour le calcul des intérêts sur comptes courants de la clientèle varient selon la nature des opérations de retrait ou de versement effectués par la clientèle, et ce conformément à la circulaire n° 91-22.
 - Les intérêts sur comptes à terme sont positionnés sur les comptes de la clientèle à terme échu et font l'objet d'abonnement à chaque date d'arrêté.
-

3.4 - Comptabilisation des ressources et des charges y afférentes

Les emprunts contractés par la Banque sont constatés au bilan au fur et à mesure des tirages effectués. Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

Les emprunts extérieurs libellés en monnaies étrangères sont convertis en dinars, selon le taux de change du déblocage. Le risque de fluctuation du taux de change fait l'objet d'une couverture auprès du fonds national de garantie géré par la Compagnie de réassurances « Tunis – Ré ».

Les dettes libellées en monnaies étrangères sont actualisées au cours de change à la date de clôture. Le contrat de couverture, conclu avec Tunis-Ré, contre les fluctuations du taux de change est comptabilisé en tant qu'instrument de couverture, selon la norme comptable internationale IFRS 9. Il est ensuite évalué à sa juste-valeur qui correspond au risque de change encouru et estimé à la date de clôture.

3.5 - Rachats d'actions propres

Conformément aux dispositions de la Norme Comptable Tunisienne 02, relative aux capitaux propres :

- ▶ Les actions propres rachetées sont présentées, au bilan, en soustraction des capitaux propres ;
- ▶ Les plus ou moins-values réalisées sur les actions propres rachetées sont comptabilisées directement en capitaux propres ;
- ▶ Les dividendes perçus sur les actions propres rachetées sont portés au compte « Résultats reportés ».

3.6 - Comptabilisation des opérations libellées en monnaies étrangères et du résultat de change

Les opérations de change manuel de billets de Banques sont comptabilisées quotidiennement au cours du jour de l'opération. Le résultat de change représente dans ce cas la différence entre le cours d'achat et de vente du jour concerné.

Les comptes de bilan libellés en monnaies étrangères, y compris les positions de change, font l'objet d'une réévaluation du cours fixe au cours de change en vigueur à la date d'arrêt. L'écart dégagé est enregistré dans un compte de bilan « 38.391 : Écart de conversion ».

3.7 - Les valeurs immobilisées et amortissements

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition compte tenu du pourcentage de récupération de la TVA de l'année précédente.

Les immobilisations sont amorties linéairement. Les taux d'amortissement appliqués par la Banque se détaillent comme suit :

-Immeubles	2%
-Matériel de transport	20%
	10%
-Mobilier et Matériel de bureau	15%
	20%*
-Matériel de sécurité, de communication et de climatisation	10%
	15%
-Matériel informatique	33%*
-Logiciels informatiques	33%
-Agencements, aménagements et installations	10%
-Le droit au bail	5%
-Mob-bureau hors exploitation	10%
-Immeubles hors exploitation	2%
-Matériel outil hors exploitation	10%

(*) Taux appliqué pour les acquisitions à partir du 1er janvier 2008.

La Banque a procédé au cours de l'exercice 2000 à la réévaluation des terrains et des constructions. Cette réévaluation a induit une augmentation des capitaux propres pour un montant de 37 324 mdt présenté au niveau du poste « Autres capitaux propres ».

En application du § 41 la norme IAS 16 une partie du solde de l'écart de réévaluation a été transférée aux résultats reportés pour tenir compte d'une part de l'utilisation des biens réévalués et d'autre part du transfert de l'écart de réévaluation relatif aux biens cédés.

3.8 - Provisions pour indemnités de départ à la retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi

Une provision pour avantages du personnel est comptabilisée par la banque pour faire face aux engagements correspondants à la valeur actuelle des droits acquis par les salariés relatifs aux indemnités conventionnelles (douze mensualités) auxquelles ils seront en mesure de prétendre lors de leur départ en retraite. Elle résulte d'un calcul effectué selon la méthode rétrospective des unités de crédit projetées (prévue par la Norme Comptable Internationale IAS 19, Avantages du personnel, n'ayant pas d'équivalente en Tunisie) qui prend en considération notamment le risque de mortalité, l'évolution prévisionnelle des salaires, la rotation des effectifs et un taux d'actualisation financière.

Un complément de provision est également comptabilisé pour couvrir les engagements de la Banque envers le personnel retraité en matière d'assurance sociale, en utilisant la même méthode comptable et en se basant sur des estimations de l'espérance de vie des bénéficiaires et des charges annuelles découlant du contrat d'assurance sociale.

3.9 - Retraitements des données pour les besoins de comparabilité

Dans le but d'assurer une meilleure présentation des états financiers arrêtés au 31/12/2024, des retraitements ont été effectués au niveau de la STB pour l'exercice clos 2023. Ces retraitements sont présentés au niveau du tableau suivant :

Rubrique	Solde publié au 31/12/2023	Impact modification comptable	Solde après retraitement au 31/12/2023
Bilan			
AC07 - Autres actifs	422 948	(18 835)	404 112
CP06 - Résultats reportés	80 432	(18 835)	61 596

4- FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

4.1 – Vérification fiscale

A la fin de l'exercice 2023, la STB a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie couvrant la période 2019-2020 au titre des différents impôts auxquels elle est soumise.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la banque en date du 29/05/2024 faisant ressortir un redressement total pour un montant de 61 909 mDT dont 31 515 mDT de pénalités de retard.

Suite à l'opposition de la banque, un PV de conciliation a été signé en date du 19/06/2024 avec l'administration fiscale à la suite duquel la banque a payé 23 421 mDT et a bénéficié de l'élimination des pénalités de retard dans le cadre de l'amnistie fiscale.

L'impact de ce redressement sur les états financiers de la STB a été comptabilisé au niveau des capitaux propres : soit 18 835 mDT en modification comptable et le reliquat soit 647 mDT représentant les pénalités administratives ont impacté le résultat de la période.

4.2 – Affaire BRUNO POLI

Une action en justice a été intentée contre la banque en 2011 par Monsieur BRUNO POLI pour la restitution de bons de caisse remis à la BNDT. En date du 29/10/2015, un jugement de première instance, confirmé en appel, a été prononcé contre la banque la condamnant à restituer les bons de caisse et à défaut à régler 7 millions de Dollars. La Cour de cassation a infirmé et renvoyé l'affaire devant la Cour d'Appel de Tunis. Une ordonnance de sursis à l'exécution a été obtenue sans consignation.

La cour d'appel a consigné de nouveau le jugement de première instance condamnant la banque à restituer les bons de caisse et à défaut à régler 7 millions de Dollars. Par conséquent, une provision pour risques a été constituée, le montant de la provision au 31 décembre 2024 s'élève à 43 179 mdt.

Courant l'exercice 2021 et suite à la notification de l'arrêt de la cour de renvoi, la banque a de nouveau formulé un pourvoi en cassation, et a pu obtenir le sursis à l'exécution sans consignation.

Par arrêt n°39932/32 du 14/06/2022 la cour a de nouveau cassé et renvoyé l'affaire par devant la cour de renvoi.

La cour d'appel de Tunis en sa qualité de cour de renvoi, par son arrêt n°1.519 rendu en date du 09/07/2024 a confirmé le jugement de 1ère instance n°41.842 daté du 29.10.2015 disposant la condamnation de la banque à restituer les bons de caisse en question ou à défaut à régler 7 millions de Dollars outre le montant des intérêts de retard à partir du 28/01/2014.

Par conséquent, la banque a saisi, en date du 26/07/2024, deux avocats chargés de la représenter dans le cadre de la présente affaire et de défendre ses intérêts, afin de dépêcher la rédaction du dit arrêt, et de de formuler un nouveau pourvoi en cassation, tout en œuvrant pour l'obtention d'un sursis à l'exécution sans consignation du montant de la condamnation.

Suite à la notification à la banque, en date du 30.12.2024, de l'arrêt susvisé rendu par la cour d'appel de Tunis en date du 09.07.2024 en sa qualité de cour de renvoi, la banque a chargé les deux avocats chargés de la présente affaire de formuler un nouveau pourvoi en cassation pour obtenir son infirmation, tout en présentant une demande d'obtention d'un sursis à son exécution.

4.3 – Radiation et cession des créances

En application du paragraphe VII quater decies de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS, la STB a procédé à la radiation des créances bancaires irrécouvrables courant l'exercice 2024.

Et par référence à la loi n°98-4 du 2 février 1998, relative aux sociétés de recouvrement des créances, la STB a procédé à la cession des lots de créances bancaires à sa filiale STRC.

L'enveloppe totale des créances radiées et cédées sont à hauteur de 199 453 millions de dinars dont 33 566 millions de dinars au titre des intérêts de retard.

4.4- Cotisation au Fonds de garantie de dépôt

En application de l'article 149 et suivants de la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi que les dispositions du décret n° 2017-268 du 1er février 2017 relatif à la fixation des règles d'intervention, d'organisation et de fonctionnement dudit fonds, la STB est dans l'obligation d'adhérer au fonds de garantie de dépôt moyennant une cotisation annuelle de 0,3% de l'encours de ses dépôts. La cotisation relative à l'année 2024 est de 28 130 mdt.

5- NOTES EXPLICATIVES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN

5-1- Caisse, et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Les avoirs en caisse et auprès de la BCT, CCP et TGT ont totalisé 160.808 mDT au 31/12/2024 contre 179.804 mDT au 31/12/2023, soit une diminution de -18.996 mDT.

Les différentes rubriques composant ce poste se présentent comme suit :

Libellé	2024	2023	Variation	%
CAISSE	82 173	80 541	1 632	2,0%
Caisse en Dinars	71 629	72 498	(869)	(1,2%)
Caisse en devise	13 916	12 028	1 888	15,7%
Provisions sur CAISSE, CCP ET TGT	(3 372)	(3 985)	613	15,4%
BCT	78 079	98 202	(20 123)	(20,5%)
BCT en Dinars	(2 461)	(662)	(1 799)	(271,8%)
BCT en devise	80 540	98 864	(18 324)	(18,5%)
CCP	552	1 057	(505)	(47,8%)
TGT	4	4	-	-
Total	160 808	179 804	(18 996)	(10,6%)

Ratio de liquidité

En application des dispositions de la circulaire BCT n°2014-14 du 10 novembre 2014, les banques sont tenues de respecter un ratio minimum de liquidité de 100% pour l'année 2024 et l'année 2023. La STB affiche ces ratios :

Libellé	Seuil régl.	2024	Seuil régl.	2023
Ratio de liquidité	100%	469,83%	100%	216,69%

Le mouvement des provisions pour risques divers sur les avoirs auprès des établissements bancaires et financiers au cours de l'exercice se présente comme suit :

Libellé	2023	Dotations	Reprises	Reclass	2024
Provisions pour risques divers (Avoirs auprès de la BCT dinars)	4 393	-	75	-	4 319
Total	4 393	-	75	-	4 319

5.2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers

Les créances sur les établissements bancaires et financiers ont totalisé 693.545 mDT au 31/12/2024 contre 546.853 mDT au 31/12/2023.

Les différentes rubriques composant ce poste se détaillent comme suit :

Libellé	2024	2023	Variation	%
Créances sur les établissements bancaires	57 838	50 802	7 036	13,8%
Comptes courants des banques résidentes	2	2	-	-
Comptes courants des banques non-résidentes	57 835	50 754	7 081	14,0%
Comptes débiteurs des correspondants en dinars convertibles	1	46	(45)	(97,8%)
Prêts aux établissements financiers	592 520	423 762	168 758	39,8%
Prêts sur le marché monétaire en Dinars	110 000	-	110 000	-
Prêts sur le marché échus	71 898	71 828	69	0,1%
Prêts sur le marché monétaire en Devises	410 622	351 934	58 688	16,7%
Provisions sur prêts interbancaires	(1 898)	(1 828)	(70)	(3,8%)
Créances et prêts aux organismes financiers spécialisés	44 919	74 033	(29 114)	-81%
Créances et prêts aux organismes financiers spécialisés (Leasing)	29 325	45 260	(15 935)	(35,2%)
Créances et prêts aux organismes financiers spécialisés (Tunis Ré)	15 594	28 773	(13 179)	(45,8%)
Créances rattachés	166	84	82	97,6%
Créances rattachées sur prêts interbancaires en dinars	24	-	24	-
Créances rattachées sur prêts interbancaires en devises	142	84	58	69,0%
Total	693 545	546 853	146 692	26,8%

Les créances par exigibilité au refinancement de la BCT se présentent comme suit :

Description	2024	2023	Variation	%
Créances sur les établissements bancaires et financiers			-	-
Éligibles au refinancement de la BCT	3 000	5 000	(2 000)	(40,0%)
Non éligibles aux refinancements de la BCT	690 379	541 769	148 610	27,4%
Total	693 379	546 769	146 610	26,8%

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers (hors créances rattachées) selon qu'elles soient matérialisées ou non par des titres du marché interbancaire se présente comme suit :

Description	2024	2023	Variation	%
Créances sur les établissements bancaires et financiers			-	-
Non matérialisés par des titres du marché interbancaire	693 379	546 769	146 610	26,8%
Total	693 379	546 769	146 610	26,8%

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers (hors créances rattachées) selon la durée résiduelle au 31/12/2024 se détaille comme suit :

Libellé	≤ 3 mois	3 mois à 1 an	1 an à 5 ans	> 5 ans	Total
Créances sur les établissements bancaires	57 838	-	-	-	57 838
Comptes courants des banques résidentes	2	-	-	-	2
Comptes courants des banques non-résidentes	57 835	-	-	-	57 835
Comptes débiteurs des correspondants en dinars convertibles	1	-	-	-	1
Prêts aux établissements bancaires	592 520	-	-	-	592 520
Prêts sur le marché monétaire en dinars	110 000	-	-	-	110 000
Prêts sur le marché échus	71 898	-	-	-	71 898
Prêts sur le marché monétaire en devises	410 622	-	-	-	410 622
Provisions sur prêts interbancaires	(1 898)	-	-	-	(1 898)
Prêts aux organismes financiers spécialisés (leasing)	682	9 960	18 683	-	29 325
Créances sur organismes financiers spécialisés (Tunis Ré)	15 594	-	-	-	15 594
Total	664 736	9 960	18 683	-	693 379

Le mouvement des provisions pour risques divers sur les créances sur les établissements bancaires et financiers au cours de l'exercice se présente comme suit :

Libellé	2023	Dotations	Reprises	Reclass	2024
Provisions pour risques divers (Créances sur les établissements bancaires)	23 247	1 092	-	-	24 339
Total	23 247	1 092	-	-	24 339

5.3 - Créances sur la clientèle

L'évolution comparée des engagements nets entre 2024 et 2023 se présente comme suit :

Libellé	2024	2023	Variation	%
Comptes courants débiteurs	952 117	1 046 606	(94 489)	(9,0%)
Crédits sur ressources spéciales	211 363	212 828	(1 465)	(0,7%)
Les créances prises en charge par l'État	1 185	9 440	(8 255)	(87,4%)
Bonification prise en charge par l'État	4 230	4 230	-	-
Comptes courants associés	89 770	89 770	-	-
Autres concours à la clientèle	10 431 804	10 777 476	(345 672)	(3,2%)
Créances à abandonner	4 298	4 298	-	-
Créances rattachées	75 023	90 906	(15 883)	(17,5%)
Total brut	11 769 790	12 235 554	(465 764)	(3,8%)
Provisions	(1 224 037)	(1 165 538)	(58 499)	(5,0%)
Provisions sur comptes courants	(150 456)	(149 429)	(1 027)	(0,7%)
Provisions sur ressources spéciales	(54 518)	(42 127)	(12 391)	(29,4%)
Provisions sur autres concours à la clientèle	(782 792)	(719 189)	(63 603)	(8,8%)
Provisions sur comptes courants associés	(45 552)	(45 552)	-	-
Provisions sur créances à abandonner	(455)	(455)	-	-
Provisions collectives	(190 264)	(208 786)	18 522	8,9%
Agios réservés	(730 287)	(513 549)	(216 738)	(42,2%)
Agios réservés sur comptes courants	(46 836)	(42 844)	(3 992)	(9,3%)
Agios réservés sur autres concours à la clientèle	(627 171)	(413 343)	(213 828)	(51,7%)
Agios réservés sur comptes courants associés	(34 579)	(34 579)	-	-
Agios réservés sur ressources spéciales	-	-	-	-
Agios réservés sur créances à abandonner	(3 843)	(3 843)	-	-
Agios réservés sur créances rattachées	(17 858)	(18 940)	1 082	5,7%
Produits perçus d'avance	(42 928)	(41 770)	(1 158)	(2,8%)
Total Net en Mdt	9 772 538	10 514 697	(742 159)	(7,1%)

La structure de l'encours net des créances sur la clientèle au 31/12/2024 est la suivante :

Libellé	Encours Bruts	Provisions Individuelles	Provisions additionnelles	Agios Réservés	Pdt perçus d'avance	Encours Net
C/C Débiteurs	952 117	(112 007)	(38 449)	(46 836)	-	754 825
C/ Ressources spéciales	211 363	(49 850)	(4 668)	-	-	156 845
Comptes courants associés	89 770	(32 152)	(13 400)	(34 579)	-	9 639
Autres conc. à la clientèle	10 437 219	(568 726)	(214 066)	(627 171)	(42 928)	8 984 328
Créances à abandonner	4 298	(455)	-	(3 843)	-	-
Créances rattachées	75 023	-	-	(17 858)	-	57 165
Total	11 769 790	(763 190)	(270 583)	(730 287)	(42 928)	9 962 802
Provisions collectives	-	-	-	-	-	(190 264)
Encours net	-	-	-	-	-	9 772 538

Agios réservés : Les comptes d'agios réservés arrêtés au 31/12/2024 se détaillent comme suit :

Libellé	2024	2023	Variation	%
Agios réservés sur C/C	(46 836)	(42 844)	(3 992)	(9,3%)
Agios réservés sur Avals et Cautions	(1 966)	(1 219)	(747)	(61,3%)
Agios réservés sur intérêts crédits moyen terme ordinaires	(273 040)	(188 738)	(84 302)	(44,7%)
Agios réservés sur intérêts crédits moyen terme consolidés	(216 963)	(213 539)	(3 424)	(1,6%)
Agios réservés sur crédits garantis par l'État	(1 158)	(1 158)	-	-
Agios réservés sur C/C Associés	(34 579)	(34 579)	-	-
Intérêts de retard réservés sur créances contentieuses	(134 043)	(8 689)	(125 354)	(1442,7%)
Agios réservés/ créances à abandonner	(3 843)	(3 843)	-	-
Agios réservés sur créances rattachées	(17 858)	(18 940)	1 082	5,7%
Sous Total	(730 287)	(513 549)	(216 738)	(42,2%)
Total	(730 287)	(513 549)	(216 738)	(42,2%)

Libellé	2023	Dotations	Reprises	Reclass	2024
Provisions sur comptes courants	(149 429)	(34 746)	33 719	-	(150 456)
Provisions sur ressources spéciales	(42 127)	(18 505)	6 114	-	(54 518)
Provisions sur autres concours à la clientèle	(719 189)	(212 563)	148 959	-	(782 792)
Provisions sur comptes courants associés	(45 552)	-	-	-	(45 552)
Provisions sur créances à abandonner	(455)	-	-	-	(455)
Provisions collectives	(208 786)	-	18 522	-	(190 264)
Total	(1 165 538)	(265 814)	207 314	-	(1 224 037)

Libellé	2023	Dotations	Reprises	Reclass	2024
Provisions individuelles sur créances douteuses à la clientèle	(740 879)	(183 400)	161 089	-	(763 190)
Provisions additionnelles sur créances douteuses à la clientèle	(215 873)	(82 413)	27 703	-	(270 583)
Provisions collectives	(208 786)	-	18 522	-	(190 264)
Total	(1 165 538)	(265 813)	207 314	-	(1 224 037)

- Éligibilité au refinancement de la Banque Centrale

Les créances (après décote) éligibles au refinancement de la banque centrale se présentent comme suit :

Libellé	2024	2023	Variation	%
Créances éligibles au refinancement	1 027 924	1 262 434	(234 510)	(18,6%)

5.3.1 – Garanties

Les garanties retenues par la Banque pour la détermination des provisions sur les engagements sont arrêtées dans certains cas en l'absence d'un inventaire des documents juridiques les justifiant (certificats de propriété, attestation AFT, AFL...).

5.3.2 - Provisions additionnelles

En application des dispositions de la circulaire BCT n°2013-21 du 30 décembre 2013, la STB a constitué une dotation nette sur provisions additionnelles de l'ordre de -54 710 mille dinars au titre de l'exercice 2024, sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans.

Le solde des provisions additionnelles s'élève au 31 décembre 2024 à 270 583 mille dinars.

5.3.3 – Provisions collectives

En application de la circulaire aux banques n° 2025-04 du 3 Février 2025 portant sur Division, couverture des risques et suivi des engagements, la Banque constitue par prélèvement sur ses résultats, des provisions à caractère générale dites « Provisions Collectives » en vue de couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe 1) au sens de l'article 8 de la Circulaire BCT 91-24 du 17 décembre 1991. Au 31/12/2024, la Banque a procédé à une reprise de provisions collectives de l'ordre de 18 522 md.

5.3.4– Créances consolidées et prises en charge par l'État sans intérêts

Les créances prises en charges par l'État sont les créances de certaines entreprises publiques prises en charge par l'État dans le cadre de la loi de finances pour l'année 1999 et dont l'encours totalise la somme de 1 185 mille dinars. Ces créances ont été consolidées sur une période de 20 à 25 ans, sans intérêts et avec la garantie de l'État.

5.4 – Portefeuille titres commercial

Le solde de ce poste s'élève 374.486 mDT au 31/12/2024 contre 438.685 mDT au 31/12/2023. Le portefeuille-titres commercial est composé de titres à revenus fixes émis par l'État et de titres à revenus variables.

Libellé	2023	Acquisition/ Dotation	Cession/ Liquidation/ Reprise	Reclassement	2024
I- Titres de placement	160 462	125 074	(2 009)	-	283 527
1.1 Titres émis par l'État et les organismes publics	160 462	125 074	(2 009)	-	283 527
Valeurs brutes	158 294	124 186	(3 265)	-	279 215
Créances et dettes rattachées	9 059	888	-	-	9 947
Décote	(6 891)	-	1 256	-	(5 635)
II- Titres de transactions	278 223	95 902	(283 166)	-	90 959
2.1 Titres de transaction à revenu fixe	278 223	95 902	(283 166)	-	90 959
Bons du trésor	285 855	95 902	(285 855)	-	95 902
Créances et dettes rattachées	(7 632)	-	2 689	-	(4 943)
Total net	438 685	220 976	(285 175)	-	374 486

5.5 – Portefeuille d'investissement

La valeur du portefeuille titres d'investissement s'élève à 3.499.674 mDT au 31/12/2024 contre 2.339.511 mDT au 31/12/2023 et se détaille comme suit :

Libellé	2024	2023	Variation	%
BTA d'investissement	1 952 725	1 419 072	533 653	37,6%
Décote/primes sur BTA d'investissement	(56 218)	(58 252)	2 034	3,5%
Créances rattachées	63 822	54 655	9 167	16,8%
Total BTA d'investissement	1 960 329	1 415 475	544 854	38,5%
Emprunts obligataires	8 395	12 886	(4 491)	(34,9%)
Emprunt national	1 121 500	551 500	570 000	103,4%
Provisions Emprunts obligataires	(6 197)	(8 088)	1 891	23,4%
Créances rattachées	43 963	20 781	23 182	111,6%
Total autres titres d'investissement	1 167 661	577 079	590 582	102,3%
Fonds gérés SICAR	102 473	93 483	8 990	9,6%
Provisions Fonds gérés	(56 258)	(55 554)	(704)	(1,3%)
Total Fonds gérés	46 215	37 929	8 286	21,8%
Parts dans les fonds commun de placement	57 797	49 148	8 649	17,6%
Provisions sur parts dans les FCP	(3 792)	(3 720)	(72)	(1,9%)
Total FCP	54 005	45 428	8 577	18,9%
Parts dans les entreprises liées	160 565	160 550	15	0,0%
Parts dans les entreprises associées et co-entreprises (*)	133 123	113 491	19 632	17,3%
Titres de participations	123 512	123 472	40	0,0%
Participations en rétrocession	18 056	18 056	-	-
Sociétés en liquidation	30	30	-	-

Provisions titres de participation	(163 490)	(151 667)	(11 823)	(7,8%)
Créances et dettes rattachées	(332)	(332)	-	-
Total Titres de participation	271 464	263 600	7 864	3,0%
Total général	3 499 674	2 339 511	1 160 163	49,6%

(*) Le montant de la variation est relatif à la souscription de la STB à l'augmentation du capital de la TUNISIAN FOREIGN BANK pour un montant de 5,8 millions d'euro, soit l'équivalent à 19,632 millions de dinars.

Les mouvements par catégorie de titres classés dans le portefeuille d'investissement sont retracés dans le tableau suivant :

Description	2023	Souscription	Cession / remboursement /restitution	Résultats capitalisés	Reclassement	2024
BTA d'investissement	1 419 072	600 653	(67 000)	-	-	1 952 725
Emprunts obligataires	12 886	-	(4 491)	-	-	8 395
Emprunt national	551 500	570 000	-	-	-	1 121 500
Fonds gérés SICAR	93 483	15 000	(3 363)	(2 647)	-	102 473
Fonds commun de placement	49 148	9 000	(351)	-	-	57 797
Titres de participation	123 472	40	-	-	-	123 512
Parts dans les entreprises associées et co-entreprises	113 491	19 632	-	-	-	133 123
Parts dans les entreprises liées	160 550	15	-	-	-	160 565
Société en liquidation	30	-	-	-	-	30
Participation en rétrocession	18 056	-	-	-	-	18 056
Total en mDT	2 541 688	1 214 340	(75 205)	(2 647)	-	3 678 176

La ventilation des titres d'investissement hors BTA au 31/12/2024 en titres cotés et titres non cotés est comme suit :

Libellé	2024	2023	Variation	%
Titres non cotés	1 680 948	1 080 801	600 147	55,5%
Titres cotés	43 198	40 510	2 688	6,6%
Titres OPCVM	1 305	1 305	-	-
Valeur Brute en mDT	1 725 451	1 122 616	602 835	53,7%

La liste des principales entreprises filiales au 31/12/2024 se détaille comme suit :

Filiales	Quote part du capital détenu par la « S.T.B »	Valeur Comptable Brute	Provision	Valeur Comptable Nette
SECTEUR FINANCIER				
STRC	91,93%	36 462	0	36 462
STB SICAR	81,99%	16 205	0	16 205
STB INVEST	93,82%	37 911	0	37 911
STB-FINANCE	61,34%	4 749	0	4 749
BFT	78,18%	3 535	3 535	0
TF Bank	49,99%	82 292	41 418	40 874
SECTEUR TOURISTIQUE				
SKANES PALACE INTERNATIO	99,76%	6 180	6 180	0
AFRICA SOUSSE	96,94%	9 050	9 050	0
ED-DKHILA	61,21%	3 221	469	2 752
CIE HOTELI CENTRES VILLES	70,28%	2 100	2 488	-388
SECTEUR BATIMENT				
IMMOBILIERE DE L'AVENUE	84,71%	7 461	2 250	5 211
SECTEUR SERVICES				
STE LA GENERALE DE VENTE	50,00%	2 000	0	2 000
ACTIVHOTELS	97,57%	28 084	7 683	20 401

Le portefeuille investissement comprend les Fonds Gérés par la société « STB SICAR » d'une valeur brute totale de 102 473 mDT, et qui ont été provisionnés à hauteur de 56 258 mDT. Le solde des fonds gérés se détaille comme suit :

Fonds gérés	Fonds initial	Résultat capitalisés	Remboursements Antérieurs	Particip. en rétrocession	Particip. Directes	Titres SICAV	Solde 2024
FG STB 1	8 000	-2 011	1 236	2 216	2 094	-	4 753
FG STB 2	8 000	244	3 083	-	299	-	5 161
FG STB 3	5 000	378	1 520	-	1 000	-	3 858
FG STB 4	6 500	-280	1 299	5 892	-	-	4 921
FG STB 5	6 824	84	1 670	5 108	231	-	5 238
FG STB 6	2 707	1	1 837	-	80	-	871
FG STB 7	800	9	158	265	390	-	651
FG STB 8	6 752	307	1 672	2 136	382	-	5 387
FG STB 9	4 800	30	766	-	-	-	4 064
FG STB 10	8 748	25	248	8 523	-	-	8 525
FG STB 11	6 000	-69	733	4 821	83	-	5 198
FG STB 12	9 898	288	1 860	-	-	-	8 326
FG ID 1	2 000	-132	601	1 289	-	-	1 267
FG ID 2	2 000	-330	363	1 639	-	-	1 307
FG ID 3	5 436	204	1 727	3 684	140	-	3 913
FG ID 4	360	17	34	335	-	-	343
FG ID 5	1 133	86	213	846	-	-	1 006
FG ID 6	4 000	-523	1 489	2 546	-	-	1 988
FG STB 14	10 000	344	0	-	-	815 216	10 344
FG STB 15	10 000	204	0	-	-	953 462	10 204
FG STB 16	15 000	148	0	-	-	-	15 148
Total	123 958	-976	20 509	39 300	4 699	1 768 678	102 473

5.6 – Valeurs immobilisées

Les valeurs immobilisées nettes s'élèvent à 155.472 mDT au 31/12/2024. Les mouvements enregistrés au cours de l'exercice 2024 se détaillent comme suit :

Libellé	Valeur Brute 2023	Acquisition/ Cession 2024	Valeur Brute 2024	Amort 2023	Dotation / Prov. 2024	Amort 2024	Valeur Nette 2024
Immobilisations Incorporelles	41 248	6 968	48 216	(36 435)	(3 678)	(40 113)	8 103
Logiciel informatique	41 055	6 968	48 023	(36 321)	(3 661)	(39 982)	8 041
Frais Etudes et Développements	136	-	136	(114)	(17)	(131)	5
Droit au bail	57	-	57	-	-	-	57
Immobilisations Corporelles	336 167	11 557	347 724	(186 861)	(13 494)	(200 355)	147 369
Terrains	50 202	(2 500)	47 702	-	-	-	47 702
Constructions	73 027	565	73 592	(39 783)	(1 603)	(41 386)	32 206
Mobilier de bureaux	10 997	429	11 426	(8 311)	(958)	(9 269)	2 157
Matériel de transport	3 608	61	3 669	(2 203)	(512)	(2 715)	954
Matériel informatique	58 084	5 365	63 449	(51 885)	(4 134)	(56 019)	7 430
Matériel de communication	2 073	-	2 073	(1 961)	(29)	(1 990)	83
Matériel de bureaux	20 165	98	20 263	(17 866)	(744)	(18 610)	1 653
Matériel de sécurité	10 487	512	10 999	(4 780)	(810)	(5 590)	5 409
Matériel de climatisation	6 095	1	6 096	(5 840)	(90)	(5 930)	166
Agencements, amén. et instal.	72 504	7 517	80 021	(47 277)	(4 606)	(51 883)	28 138
Mob- bureau hors expl	33	-	33	(33)	-	(33)	-
Mat-outil hors exploit	403	-	403	(373)	(8)	(381)	22
Immeubles hors exploit	28 044	(491)	27 553	(6 549)	-	(6 549)	21 004
Constructions en cours	445	-	445	-	-	-	445
Immeubles en attente d'affectation	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	377 415	18 525	395 940	(223 296)	(17 172)	(240 468)	155 472

5.7 – Autres actifs

Au 31/12/2024, les autres postes d'actif totalisent 277.512 mDT contre 404.112 mDT au 31/12/2023 et se détaillent comme suit :

Libellé	2024	2023	Variation	%
Prêts et avances au personnel	11 698	12 376	(678)	(5,5%)
État, impôt et taxes *	18 052	10 718	7 334	68,4%
Stocks divers	2 313	2 957	(644)	(21,8%)
Différence de change à la charge de l'état (*)	-	0	(0)	(100,0%)
Écart de conversion_Actif (2)	9 891	-	9 891	-
Siège, succursales et agences_Actif	24 468	24 277	191	0,8%
Comptes de régularisation actif (*)	76 111	122 774	(46 663)	(38,0%)
Valeurs présentées à la compensation	(35 629)	(9 758)	(25 871)	(265,1%)
Charges payées d'avance	1 332	1 000	332	33,2%
Produits à recevoir	3 417	1 700	1 717	101,0%
Différence PF encaissement exigible après encaissement (1)	17 473	18 374	(901)	(4,9%)
Autres comptes d'actif (*)	97 740	166 229	(68 489)	(41,2%)
Provisions sur autres actifs	(38 970)	(49 502)	10 532	21,3%
Autres comptes figés (*)	89 616	102 967	(13 351)	(13,0%)
TOTAL	277 512	404 112	(126 600)	(31,3%)

(*) Données au 31/12/2023 retraitées pour des besoins de comparabilité.

- (1) La rubrique portefeuille encaissement exigible après encaissement présente un solde débiteur de 13 084 mDT. Ce solde est le résultat de la compensation entre plusieurs comptes d'actif et de passif relatifs aux valeurs à l'encaissement et les valeurs exigibles après encaissement.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Nature	2024	2023	Variation	%
Valeur à l'encaissement	145 421	135 709	9 712	7,2%
Valeurs exigibles après encaissement	(127 948)	(117 335)	(10 613)	(9,0%)
Total	17 473	18 374	-901	-5%

- (2) Les soldes des comptes en devises sont convertis en dinars à chaque date d'arrêtée en appliquant le cours moyen à cette date. L'écart de conversion dégagé compensé avec les soldes des comptes de positions et de contre valeurs position de change est provisionné à hauteur de 50% s'il présente un solde débiteur.

Le détail des provisions constatées sur les éléments des autres actifs est le suivant :

Libellé	Provision 2023	Dotation 2024	Reprises 2024	Reclassement	Provision 2024
Comptes actifs figés	(19 641)	-	505		(19 136)
Stock divers	(28)	-	-		(28)
Comptes de régularisation actif	(2 249)	-	207		(2 042)
Débiteurs divers	(4 921)	-	-		(4 921)
Autres comptes d'actif	(12 229)	(1 382)	3 450		(10 161)
Siège, succursales et agences_Actif	(10 413)	-	5 339	2 412	(2 661)
Valeurs à l'encaissement	(22)	-	-		(22)
Total	(49 502)	(1 382)	9 501	2 412	(38 970)

5.8 – Banque central et CCP

Au 31/12/2024 ce poste totalise 511.665mDT contre 1.077.234mDT au 31/12/2023. Ce poste se détaille comme suit :

Libellé	2024	2023	Variation	%
Appel d'offre	481 000	954 000	(473 000)	(49,6%)
Facilité de prêt	-	10 000	(10 000)	(100,0%)
Utilisations auprès de la BCT	25 250	112 163	(86 913)	(77,5%)
Dettes rattachées	5 415	1 071	4 344	405,6%
TOTAL	511 665	1 077 234	(565 569)	(52,5%)

5.9 – Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers

Au 31/12/2024 ce poste totalise 431.992 mDT contre 581.591 mDT au 31/12/2023. Sa répartition par nature d'établissement bancaire et financier est la suivante :

Libellé	2024	2023	Variation	%
Comptes à vue des établissements bancaires	38 652	66 214	(27 562)	(41,6%)
- Banques de dépôts	1	1	-	-
- Banques non-résidentes	38 651	66 213	(27 562)	(41,6%)
Emprunts auprès des établissements bancaires	374 251	491 154	(116 903)	(23,8%)
- Emprunts en dinars	236 500	303 001	(66 501)	(21,9%)
- Emprunts en devises	137 751	188 153	(50 402)	(26,8%)
Avoir en compte des établissements financiers	18 932	22 540	(3 608)	(16,0%)
Dettes rattachées	157	1 683	(1 526)	(90,7%)
Total	431 992	581 591	(149 599)	(25,7%)

La ventilation des emprunts des établissements bancaires et financiers selon la matérialisation des emprunts par des titres du marché interbancaires.

Description	2024	2023	Variation	%
Non matérialisés par des titres	431 992	581 591	(149 599)	(25,7%)
Total	431 992	581 591	(149 599)	(25,7%)

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers (hors dettes rattachées) selon la durée résiduelle au 31/12/2024 se détaille comme suit :

Description	≤3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Entre 1 an et 5 ans	> 5 ans	Total
Comptes à vue des établissements bancaires	38 652	-	-	-	38 652
- Banques de dépôts	1	-	-	-	1
- Banques non-résidentes	38 651	-	-	-	38 651
Emprunts auprès des établissements bancaires	374 251	-	-	-	374 251
- Emprunts en dinars	236 500	-	-	-	236 500
- Emprunts en devises	137 751	-	-	-	137 751
Avoir en compte des établissements financiers	18 932	-	-	-	18 932
Dettes rattachées	157	-	-	-	157
Total	431 992	-	-	-	431 992

5.10 – Dépôts et avoirs de la clientèle

Le solde de ce poste s'élève à 11.400.113 mDT au 31/12/2024 contre 10.177.463 mDT au 31/12/2023. Les dépôts se détaillent comme suit :

Libellé	2024	2023	Variation	%
Dépôts à vue	3 031 161	2 665 643	365 518	13,7%
Dépôts épargne	4 640 881	4 245 908	394 973	9,3%
Compte à terme	1 154 627	849 395	305 232	35,9%
Comptes en dinars convertibles	117 997	117 079	918	0,8%
Dépôts en devises	808 501	761 335	47 166	6,2%
Placements en devises	331 360	305 325	26 035	8,5%
Bons de caisse	671 092	681 646	(10 554)	(1,5%)
Autres Sommes dues à la clientèle	293 903	221 301	72 602	32,8%
Dettes rattachées	7 591	(5 669)	13 260	233,9%
Certificats de dépôts	343 000	335 500	7 500	2,2%
Total	11 400 113	10 177 463	1 222 650	12,0%

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle selon la durée résiduelle hors dettes rattachées se détaille comme suit :

Libellé	Inf à 3 mois	3mois à 1 an	de 1 an à 5 ans	de 5 ans à plus	Encours brut
Dépôts à vue	4 134 215	153 824	317	662	4 289 018
Dépôts à vue dinars	3 031 161	-	-	-	3 031 161
Comptes en dinars convertibles	117 997	-	-	-	117 997
Comptes en devises	808 501	-	-	-	808 501
Placement en devises	176 556	153 824	317	662	331 359
Dépôts épargne	4 640 881	-	-	-	4 640 881
Comptes spéciaux d'épargne	4 597 928	-	-	-	4 597 928
Autres comptes d'épargne	42 953	-	-	-	42 953
Dépôts à terme	1 017 663	933 064	217 992	-	2 168 719
Compte à terme	511 102	486 069	157 456	-	1 154 627
Bons de caisse	216 061	394 495	60 536	-	671 092
Certificats de dépôts	290 500	52 500	-	-	343 000
Autres Sommes dues à la clientèle	293 904	-	-	-	293 904
Total	10 086 663	1 086 888	218 309	662	11 392 522

La ventilation des dépôts et avoirs des dépôts de la clientèle selon la nature de la relation au 31/12/2024 se détaille comme suit :

Libellé	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprises	Autres	Total
Dépôts à vue dinars	28 685	48 610	-	3 071 863	3 149 158
Comptes en devises	-	3 178	-	805 323	808 501
Placement en devises	-	-	-	331 360	331 360
Dépôts épargne	-	-	-	4 640 881	4 640 881
Compte à terme	43 570	46 900	-	1 064 157	1 154 627
Bons de caisse	-	-	-	671 092	671 092
Certificats de dépôts	2 000	28 000	-	313 000	343 000
Autres Sommes dues à la clientèle	-	-	-	293 903	293 903
Total	74 255	126 688	-	11 191 579	11 392 522

5.11 – Emprunts et ressources spéciales

Le solde de ce poste totalise 590.773 mDT au 31/12/2024 contre 670.851 mDT au 31/12/2023 et se réparti comme suit :

Libellé	2024	2023	Variation	%
Emprunts obligataires & privés	222 155	281 216	(59 061)	(21,0%)
Ressources spéciales	321 462	339 364	(17 902)	(5,3%)
Ressources budgétaires	80 636	86 414	(5 778)	(6,7%)
Ressources extérieures	240 826	252 950	(12 124)	(4,8%)
Intérêts sur emprunts obligataires	52 863	54 741	(1 878)	(3,4%)
Intérêts à payer sur ressources extérieures	2 966	3 069	(103)	(3,4%)
Dettes rattachées	388	388	-	-
Écart de conversion sur emprunt (*)	(9 061)	(7 927)	(1 134)	(14,3%)
Total	590 773	670 851	(80 078)	(11,9%)

(*) La couverture contre la fluctuation de taux de change est couverte par le fonds national de garantie géré par Tunis Ré.

(a) Emprunts obligataires & privés

La ventilation des emprunts obligataires et privés selon la durée résiduelle au 31/12/2024 se détaille comme suit :

Description	≤3 mois] 3 mois-1 an]] 1 an-5 ans]	> 5 ans	Total
Emprunts obligataires et privés	17 476	30 236	170 089	4 354	222 155

La ventilation des emprunts obligataires et privés en emprunt long terme et court terme se détaille au 31/12/2024 comme suit :

Description	Solde 2023	Nouveaux emprunts	Remboursements	Reclassements	Solde 2024
Emprunt long terme	185 835	-	-	(11 392)	174 443
Emprunt court terme	95 381	-	(59 061)	11 392	47 712
Total	281 216	-	(59 061)	-	222 155

(b) Ressources spéciales

La ventilation des ressources spéciales selon la durée résiduelle se détaille au 31/12/2024 comme suit :

Description	≤3 mois] 3 mois-1 an]] 1 an-5 ans]	> 5 ans	Total
Ressources spéciales	3 469	28 182	154 798	54 377	240 826
Ressources budgétaires	421	8 359	30 884	40 972	80 636

La ventilation des ressources spéciales en ressources long terme et court terme se détaille au 31/12/2024 comme suit :

Description	Solde 2023	Nouveaux emprunts	Remboursements	Reclassements	Réévaluation	Solde 2024
Ressources long terme	307 226	10 735	-	(36 931)		281 031
Ressources court terme	32 138	-	(29 772)	38 065		40 431
Total ressources avant couverture	339 364	10 735	(29 772)	1 134	-	321 462
Couverture sur Ressources en devises	(7 927)	-	-	(1 134)		(9 061)
Total ressources	331 437	10 735	(29 772)	-	-	312 401

5.12 – Autres Passifs

Ce poste totalise 716.290 mDT au 31/12/2024 contre 868.869 mDT au 31/12/2023 :

Libellé	2024	2023	Variation	%
Provisions pour passifs et charges (1)	270 150	259 014	11 136	4,3%
État, impôts, taxes et dettes sociales (2) (*)	54 513	48 337	6 176	12,8%
Effets financiers non échus (3)	13 115	68 272	(55 157)	(80,8%)
Charges à payer	87 465	88 217	(752)	(0,9%)
Créditeurs divers (*)	29 649	73 557	(43 908)	(59,7%)
Siège, succursales et agences	1 591	-	1 591	-
Comptes de régularisation-Passif (*)	63 509	55 894	7 615	13,6%
Valeurs télé-compensées en instance de règlement	79 482	92 326	(12 844)	(13,9%)
Écart de conversion	-	58 927	(58 927)	(100,0%)
Crédits à régulariser	132	874	(742)	(84,9%)
Comptes passifs figés (*)	112 515	120 460	(7 945)	(6,6%)
Comptes de régularisation_REPORT/DEPORT	4 169	2 990	1 179	39,4%
Total en mDT	716 290	868 869	(152 579)	(17,6%)

(*) Données au 31/12/2023 retraitées pour les besoins de la comparabilité

(1) Les provisions pour passifs et charges constituées par la banque au terme de l'exercice 2024 s'élèvent à 270.150 mDT contre 259.014 mDT au terme de l'exercice précédent. Les provisions constituées couvrent les risques sur les éléments du hors bilan et des risques divers, et se détaillent comme suit :

Libellé	Provisions 2023	Reprises	Dotations	Réaffectation et correction	Provisions 2024
Prov sur E/S	71 545	(4 184)	10 793	-	78 155
Prov pour départ à la retraite	80 649	(757)	2 696	-	82 588
Prov pour risques divers	106 820	(3 616)	3 791	2 412	109 407
Total	259 014	(8 557)	17 280	2 412	270 150

(2) Cette rubrique se détaille comme suit :

Rubrique	2024	2023	Variation	%
Impôt sur les sociétés à payer	-	-	-	-
TVA	3 308	3 565	(257)	(7,2%)
Retenues à la source	33 278	28 709	4 569	15,9%
Fonds de péréquation de change	11 529	11 060	469	4,2%
Contribution sociale de solidarité	(14)	1	(15)	(1500,0%)
Autres	6 412	5 002	1 410	28,2%
Total	54 513	48 337	6 176	12,8%

(3) Cette rubrique se détaille comme suit :

Rubrique	2024	2022	Variation	%
Effets financiers moyen terme non échus	1 853	1 738	115	6,6%
Effets financiers sur intérêts moyen terme non échus	4 543	4 535	8	0,2%
Effets à l'encaissement non échus envoyés à la télé-compensation	2 237	13 967	(11 730)	(84,0%)
Effets à l'escompte non échus envoyés au recouvrement	4 482	48 032	(43 550)	(90,7%)
Total	13 115	68 272	(55 157)	(80,8%)

5.13 – Capitaux propres

A la date de clôture, le capital social s'élève à 776 875mDT. Il est composé de 155.375.000 actions d'une valeur nominale de 5 DT libéré en totalité. Les mouvements sur les capitaux propres de la banque se détaillent comme suit :

Libellé	Capital social	Dotation de l'État	Primes liées au capital	Réserves légales	Réserves statutaires	Réserves à régime spécial	Réserves pour réinvestissements exonérés	Réserves pour fonds social	Réserves pour risques bancaires	Actions propres	Autres capitaux propres	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	TOTAL
Capitaux propres au 31-12-2022	776 875	117 000	142 663	12 430	49 479	196 906	9 974	9 232	45 028	(5 509)	21 853	(180 003)	91 978	1 287 906
Affectation résultat	-	-	-	4 654	-	-	-	-	-	-	-	87 324	(91 978)	-
Souscription Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Remboursement dotation de l'Etat	-	(117 000)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(117 000)
Autres Mouvement	-	-	(56 049)	-	-	(116 601)	-	(871)	-	(27)	(461)	173 111	-	(898)
Résultat de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	50 601	50 601
Capitaux propres au 31-12-2023	776 875	-	86 614	17 084	49 479	80 305	9 974	8 361	45 028	(5 536)	21 392	80 432	50 601	1 220 609
Modification comptable	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(18 835)	-	(18 835)
Capitaux propres retraités au 31-12-2023	776 875	-	86 614	17 084	49 479	80 305	9 974	8 361	45 028	(5 536)	21 392	61 597	50 601	1 201 774
Affectation résultat	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	24 049	(50 601)	(26 552)
Souscription Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Remboursement dotation de l'Etat	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres Mouvement	-	-	-	6 552	-	-	20 000	(1 072)	-	-	(461)	461	-	25 480
Résultat de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	82 500	82 500
Capitaux propres au 31-12-2023	776 875	-	86 614	23 636	49 479	80 305	29 974	7 289	45 028	(5 536)	20 931	86 107	82 500	1 283 202

Le pourcentage des actions détenues par la banque par rapport au total des actions en circulation.

Nombre Total d'actions ordinaires	155 375 000
Nombre d'actions propres	686 985
Le pourcentage des actions détenues par la banque par rapport au total des actions en circulation.	0,44%

5.13.1– Réserves pour fonds social

Les réserves pour fonds social s'élèvent au 31 décembre 2024 à 7.289 mDT contre 8.361 mDT au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2024	31/12/2023
Prêts au personnel	5 683	6 801
Trésorerie	1 606	1 560
Total	7 289	8 361

5.13.2– Bénéfice par action

Libellé	2024	2023	Variation	%
Bénéfice net de l'exercice avant modifications comptables (en DT)	82 500 257	50 600 755	31 899 502	63,0%
Nombre d'actions ordinaires	155 375 000	155 375 000	-	0,0%
Nombre d'actions propres	686 985	686 985	-	0,0%
Nombre d'actions ordinaires en circulation début de période	155 375 000	155 375 000	-	0,0%
Nombre d'actions ordinaires en circulation fin de période	154 688 015	154 688 015	-	0,0%
Nombre d'actions moyen pondéré	155 375 000	155 375 000	-	0,0%
Bénéfices revenant aux actions propres	364 772	223 729	141 043	63,0%
Bénéfice par action de valeur nominale de DT	0,533	0,327	0,206	63,0%

6- NOTES RELATIVES A L'ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

6.1 - Passifs éventuels

Le poste passif éventuel composé des rubriques « Cautions, avals et autres garanties données » et « crédits documentaires » se détaille au 31 décembre 2024 des éléments suivants :

Libellé	2024	2023	Variation	%
Cautions et avals d'ordre de la clientèle	1 057 900	1 064 191	(6 291)	(0,6%)
Autres garanties irrévocables, inconditionnelles d'ordre des banques	401 562	416 475	(14 913)	(3,6%)
Total cautions, avals et autres garanties données	1 459 462	1 480 666	(21 204)	(1,4%)
Crédits documentaires et acceptations import	605 343	568 387	36 956	6,5%
Crédits documentaires et acceptations export	39 588	31 306	8 282	26,5%
Total crédits documentaires	644 931	599 693	45 238	7,5%
Total passifs éventuels	2 104 393	2 080 359	24 034	1,2%

Crédits documentaires

Les crédits documentaires ont totalisé 644.931 mDT au 31/12/2024 contre 599.693 Mdt au 31/12/2023. La ventilation des crédits documentaires par nature de relation se présente comme suit :

Libellé	Entreprises liées	Entreprises associées	Co-entreprise	Autres	Total
Débiteurs par accréditifs export devises	-	-	-	39 588	39 588
Débiteurs par accréditifs import devises	-	-	-	605 343	605 343
Total	-	-	-	644 931	644 931

6.2 - Engagements donnés

Le poste « Engagements donnés » s'élève au 31 décembre 2024 à 93.120 mDT contre 115.225 mDT au 31 décembre 2023.

Libellé	2023	2022	Variation	%
Engagements de financement	93 094	115 199	(22 105)	(19,2%)
Engagements sur titres	26	26	-	-
Total	93 120	115 225	(22 105)	(19,2%)

6.3 - Garanties reçues

Le solde du poste « Garanties reçues » s'élève au 31 décembre 2024 à 3.016.004 mDT contre 2.856.800 mDT au 31 décembre 2023 :

Libellé	2024	2023	Variation	%
Contre garanties reçus des Banques installées à l'étranger	401 562	416 475	(14 913)	(3,6%)
Garanties reçues des Banques et des établissements financiers installés en Tunisie	-	-	-	-
Garanties reçues de l'État et des organismes d'assurance	2 155 452	1 886 347	269 105	14,3%
Garanties reçues de la clientèle	458 990	553 978	(94 988)	(17,1%)
Total	3 016 004	2 856 800	159 204	5,6%

Il s'agit pour cette rubrique des chiffres extracomptables communiqués par les différentes directions de la banque.

Les contre-garanties reçues des banques sont présentées en passifs éventuels et en garanties reçues des banques.

Les garanties réelles reçues auprès de la clientèle en couverture des concours octroyés ne sont pas prises.

7- NOTES RELATIVES À L'ÉTAT DE RÉSULTAT

7.1 – Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés s'élevaient au 31 Décembre 2024 à 962.696 mDT contre à 1060.179 mDT au 31 Décembre 2023 et s'analysent comme suit :

Libellé	2024	2023	Variation	%
Intérêts sur créances sur les établissements bancaires et financiers	38 883	33 032	5 851	17,7%
Intérêt sur prêts sur le marché monétaire dinars	8 445	6 754	1 691	25,0%
Intérêt sur prêts sur le marché monétaire devises	30 438	26 278	4 160	15,8%
Intérêts sur créances sur la clientèle	895 937	997 749	(101 812)	(10,2%)
Intérêts en agios sur comptes débiteurs	98 289	109 616	(11 327)	(10,3%)
Intérêts sur crédit à la clientèle (1)	797 648	888 133	(90 485)	(10,2%)
Revenus assimilés	27 876	29 398	(1 522)	(5,2%)
Total	962 696	1 060 179	(97 483)	(9,2%)

(1) Les intérêts sur crédit à la clientèle tiennent compte de l'abattement des intérêts conformément à la loi 41-2024 et ce pour un montant de 403 mDT.

7.2 – Commissions (en produits)

Le montant des commissions s'élève au 31 Décembre 2024 à 140.907 mDT contre 139.416 mDT au 31 Décembre 2023 et s'analyse comme suit :

Libellé	2024	2023	Variation	%
Chèques, effets, virements et tenue de compte	59 329	60 779	(1 450)	(2,4%)
Opérations sur titres	2 894	3 272	(378)	(11,6%)
Opérations de change	14 295	10 067	4 228	42,0%
Opérations de commerce extérieur	10 582	12 247	(1 665)	(13,6%)
Coffre-fort	52	41	11	26,8%
Études	16 581	17 828	(1 247)	(7,0%)
Autres	37 174	35 182	1 992	5,7%
Total	140 907	139 416	1 491	1,1%

7.3 – Gains sur portefeuille titre commercial et opérations financières

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2024 à 80.856 mDT contre 90.450 mDT au 31 décembre 2023 et s'analyse comme suit :

Libellé	2024	2023	Variation	%
Gains nets sur titres de transaction	14 078	19 358	(5 280)	(27,3%)
Intérêts nets sur bons de trésor	14 078	19 358	(5 280)	(27,3%)
Gains (pertes) nets sur titres de placement	21 360	20 391	969	4,8%
Dividendes et revenus assimilés des titres de placement	17 620	17 126	494	2,9%
Pertes sur titres de placement	3 740	3 265	475	14,5%
Gains nets sur opérations de change	45 418	50 701	(5 283)	(10,4%)
Résultat sur opérations de change	42 854	48 270	(5 416)	(11,2%)
Commissions sur change manuel	2 564	2 431	133	5,5%
Total	80 856	90 450	(9 594)	(10,6%)

7.4 – Revenus sur portefeuille titres d'investissement

Les revenus sur portefeuille titre d'investissement s'élèvent au 31 décembre 2024 à 223.572 mDT contre 157.930 mDT au 31 décembre 2023 et s'analysent comme suit :

Libellé	2024	2023	Variation	%
Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement	79 800	40 935	38 865	94,9%
Intérêts et revenus assimilés sur BTA investissement	127 783	100 650	27 133	27,0%
Dividendes et revenus assimilés /titres de participations	15 989	16 345	(356)	(2,2%)
Total en mDT	223 572	157 930	65 642	41,6%

7.5 – Intérêts encourus et charges assimilées

Les intérêts encourus et charges assimilées s'élèvent au 31 décembre 2024 à -742.491 mDT contre -750.829 mDT au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Libellé	2024	2023	Variation	%
Opérations avec les établissements bancaires	(81 411)	(159 284)	77 873	48,9%
Opérations avec la clientèle	(616 920)	(546 448)	(70 472)	(12,9%)
Emprunts et ressources spéciales	(44 148)	(45 030)	882	2,0%
Autres intérêts et charges	(12)	(67)	55	82,1%
Total	(742 491)	(750 829)	8 338	1,1%

7.6 – Analyse de l'évolution du produit net bancaire

Le produit net bancaire a enregistré une baisse de -5,2% entre l'exercice 2023 et l'exercice 2024, cette évolution est expliquée comme suit :

Libellé	2024	2023	Variation	%
Intérêts et revenus assimilés	962 696	1 060 179	(97 483)	(9,2%)
Intérêt courus et charges assimilées	(742 491)	(750 829)	8 338	1,1%
Marge nette d'intérêts	220 205	309 350	(89 145)	(28,8%)
Commissions reçues	140 907	139 416	1 491	1,1%
Commissions payées	(15 801)	(12 067)	(3 734)	(30,9%)
Commissions nettes	125 106	127 349	(2 243)	(1,8%)
Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	80 856	90 450	(9 594)	(10,6%)
Revenus du portefeuille titres d'investissement	223 572	157 930	65 642	41,6%
Produit net bancaire	649 739	685 079	(35 340)	(5,2%)

7.7 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif

Libellé	2024	2023	Variation	%
Dotations aux provisions sur engagements clientèle	(205 502)	(221 112)	15 610	7,1%
Dotations aux provisions pour créances douteuses	(192 800)	(206 185)	13 385	6,5%
Dotations aux provisions additionnelles	(83 876)	(40 973)	(42 903)	(104,7%)
Dotations aux provisions collectives	-	(31 838)	31 838	100,0%
Reprises sur provisions pour créances douteuses	164 424	98 947	65 477	66,2%
Reprises sur provisions additionnelles	27 712	149 327	(121 615)	(81,4%)
Créances cédées à STRC ou radiées	(165 639)	(234 887)	69 248	29,5%
Créances passées par pertes	(2 142)	(3 439)	1 297	37,7%
Reprise agios réservés sur créances cédées, radiées ou abandonnées	28 297	47 936	(19 639)	(41,0%)
Dotations aux provisions pour risques et charges	5 037	(13 130)	18 167	138,4%
Dotations aux provisions pour risques et charges	(7 868)	(25 585)	17 717	69,2%
Dotations aux provisions liées à l'assainissement social	-	-	-	-
Indemnités et pensions liées à l'assainissement social	(835)	(2 484)	1 649	66,4%
Reprises de provisions pour risques et charges	13 729	12 845	884	6,9%
Reprises de provisions pour départ à la retraite et assainissement social	757	2 094	(1 337)	(63,8%)
Autres pertes et profits exceptionnels	(746)	-	(746)	-
TOTAL	(200 465)	(234 242)	33 777	14,4%

7.8 – Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Au 31 Décembre 2024, le solde de ce poste se détaille comme suit :

Libellé	2024	2023	Variation	%
Dotations aux provisions pour dépréciation du portefeuille d'investissement	(12 390)	(13 710)	1 320	9,6%
Dotations aux provisions pour fonds gérés	(1 094)	(1 159)	65	5,6%
Plus-values ou moins-values de cession du portefeuille d'investissement	609	156	453	290,4%
Reprises sur provisions pour dépréciation du portefeuille d'investissement	2 387	1 541	846	54,9%
Reprises sur provisions pour fonds gérés	390	1 410	(1 020)	(72,3%)
Total	(10 098)	(11 762)	1 664	14,1%

7.9 – Autres produits d'exploitation

La rubrique autres produits d'exploitation a atteint au 31/12/2024 un total de 1.815 mDT contre 1.579 mDT au 31/12/2023, détaillés comme suit :

Libellé	2024	2023	Variation	%
Revenus des immeubles	1 771	1 536	235	15,3%
Autres produits accessoires	44	43	1	2,3%
Total	1 815	1 579	236	14,9%

7.10 – Frais personnel

Les frais de personnel ont atteint au 31 Décembre 2024 un total de 226.648 mDT contre 217.875 mDT au 31 Décembre 2023, détaillés comme suit :

Libellé	2024	2023	Variation	%
Rémunération du personnel	(168 907)	(164 984)	(3 923)	(2,4%)
Charges sociales	(54 885)	(49 352)	(5 533)	(11,2%)
Autres charges liées au personnel	(2 856)	(3 539)	683	19,3%
Total	(226 648)	(217 875)	(8 773)	(4,0%)

7.11– Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation ont atteint au 31 Décembre 2024 un total de 98.752 mDT contre 102.814 mDT au 31 Décembre 2023, détaillées comme suit :

Libellé	2024	2023	Variation	
			Mt	%
Charges générales d'exploitation (*)	(98 752)	(102 814)	4 062	4,0%
Frais d'exploitation non bancaires	(66 854)	(67 484)	630	0,9%
Autres charges d'exploitation	(31 897)	(35 330)	3 433	9,7%

(*) Les charges générales d'exploitation se détaillent comme suit :

Libellé	2024	2023	Variation	%
Loyer	(5 488)	(5 366)	(122)	(2,3%)
Entretiens et réparations confiés à des tiers	(5 906)	(6 509)	603	9,3%
Travaux et façons exécutés par des tiers	(23 141)	(24 634)	1 493	6,1%
Cotisation d'adhésion Fonds de garantie de dépôts	(28 130)	(26 540)	(1 590)	(6,0%)
Primes d'assurance	(2 781)	(1 809)	(972)	(53,7%)
Autres	(1 408)	(2 626)	1 218	46,4%
Impôts et taxes	(8 125)	(9 722)	1 597	16,4%
Fournitures faites à l'entreprise	(1 765)	(2 226)	461	20,7%
Rémunération d'intermédiaire et honoraire	(2 695)	(4 425)	1 730	39,1%
Transport et déplacement	(334)	(309)	(25)	(8,1%)
Frais divers de gestion	(18 979)	(18 648)	(331)	(1,8%)
Total	(98 752)	(102 814)	4 062	4,0%

7.12– Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires

Le solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires est de 21.906 mDT au 31/12/2024 à contre 7.347 mDT au 31/12/2023 et se détaille comme suit :

Libellé	2024	2023	Variation	%
Gains provenant des autres éléments ordinaires	30 474	19 480	10 994	56,4%
- Plus-value de cession	589	226	363	160,6%
- Subvention TFP	1 946	1 746	200	11,5%
- Autres gains (1)	27 939	17 508	10 431	59,6%
Pertes provenant des autres éléments ordinaires (2)	(8 568)	(12 133)	3 565	29,4%
Total	21 906	7 347	14 559	198,2%

(1) Ce solde englobe principalement :

- Des récupérations sur des créances radiées pour un montant de 23.063 mDT au 31/12/2024 contre 8.700 mDT au 31/12/2023.

(2) Ce solde englobe principalement :

- Une taxation d'office d'un montant de 2.783 mDT au titre des opérations de transfert des fonds à l'étranger par les non-résidents ;
- Des charges au titre des déclarations rectificatives de la TFP des exercices 2022 et 2023 d'un montant de 2.172mDT.

7.13– Impôt sur les sociétés

La charge d'impôt sur les bénéfices s'élève au 31 Décembre 2024 à 32.172 mdt contre 51.963 mdt au 31 Décembre 2023.

Libellé	2024	2023	Variation	%
Résultat fiscal	80 431	148 466	(68 035)	(45,8%)
Impôts sur les sociétés	(32 172)	(51 963)	19 791	38,1%

7.14– Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires

Le solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires s'élève au 31 décembre 2024 à 5.630 mdt et se détaille comme suit :

Libellé	2024	2023	Variation	%
Contribution conjoncturelle	(5 630)	(10 393)	4 763	45,8%
Don aide sociale	-	(60)	60	100,0%
Total	(5 630)	(10 453)	4 823	46,1%

8- NOTES RELATIVES A L'ÉTAT DE FLUX DE TRÉSORERIE

8.1 – Flux de trésorerie nette affectée aux activités d'exploitation

Les activités d'exploitation ont dégagé, au cours de l'exercice 2024, un flux de trésorerie net positif de 1 712 534 mDT.

Les principales variations se détaillent comme suit :

- Les produits d'exploitation encaissés ont enregistré un excédent de 480 673 mDT par rapport aux charges d'exploitation décaissées ;
- Les crédits et les remboursements sur crédits effectués par la clientèle ont dégagé un flux net positif de 483 525 mDT ;
- Les dépôts et les retraits de la clientèle ont dégagé un flux net positif de 1 209 390 mDT ;
- Les acquisitions/cessions des titres de placement ont dégagé un flux net négatif de -120 921 mDT ;
- Les sommes versées au personnel et aux crédateurs divers ont engendré un flux négatif de -278 870 mDT ;
- Les autres flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation se sont soldés par un décaissement net de 84 786 mDT.

8.2 – Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement

Les activités d'investissement ont dégagé au cours de l'exercice 2024, un flux net négatif de -955 481 mDT.

8.3 – Flux de trésorerie net affecté aux activités de financement

Les activités de financement ont dégagé, au cours de l'exercice 2024, un flux de trésorerie net négatif de 78 098 mDT.

8.4 – Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités de la banque ont atteint au 31 Décembre 2024, un solde de -19.070 mDT contre -698.025 mDT au 31 Décembre 2023, détaillées comme suit :

Libellé	2024	2023	Variation	%
Caisse, CCP et reprise de liquidité	86 102	85 587	515	0,6%
BCT	(433 586)	(979 032)	545 446	55,7%
Banques et organismes spécialisés	19 186	(15 413)	34 599	224,5%
Prêts emprunts sur le marché monétaire	218 269	(67 391)	285 660	423,9%
Titres de transactions	90 959	278 224	(187 265)	(67,3%)
Total	(19 070)	(698 025)	678 955	97,3%

9- NOTES SUR LES PASSIFS ÉVENTUELS

Une affaire intentée par le conseil de la concurrence à l'encontre du secteur bancaire, afférente au report des échéances pendant la pandémie du COVID-19. Jusqu'à la date de l'arrêté des états financiers par le conseil d'administration tenu le 07 avril 2025, aucune décision n'est notifiée à la banque à cet égard, ainsi le risque final pouvant, le cas échéant, être associé à cette situation dépend du dénouement définitif de cette affaire. Cette situation est considérée comme étant une éventualité en application de la NCT 14 « relative aux éventualités et événements postérieurs à la date de clôture » dont l'exercice de suivi sera réalisé de façon continue pour déterminer si une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques est devenue probable.

10 - NOTES RELATIVES AUX ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A L'ARRÊTÉ DES ÉTATS FINANCIERS

Aucun évènement n'est survenu entre la date de clôture de l'exercice et la date de publication des Etats Financiers de nature à :

- Entraîner des modifications importantes de l'actif ou du passif au cours du nouvel exercice.
- Avoir des répercussions importantes sur les activités futures de la Banque.

Les états financiers individuels au titre de l'exercice 2024 ont été arrêtés et autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 07 Avril 2025.

Par conséquent ils ne reflètent pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

SOCIÉTÉ TUNISIENNE DE BANQUE - STB BANK
RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

Messieurs les Actionnaires de la Société Tunisienne de Banque (STB Bank),

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion avec réserves

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 04 juillet 2023, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société Tunisienne de Banque - STB Bank (la « Banque »), qui comprennent le bilan et l'état des engagements hors bilan au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 1 283 202 KDT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice (après modifications comptables) s'élevant à 63 665 KDT.

À notre avis, à l'exception des incidences des questions décrites dans la section « *Fondement de l'opinion avec réserves* », les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Banque au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

Fondement de l'opinion avec réserves

- 1) La comptabilité multidevises tenue par la Banque n'est pas conforme aux prescriptions des normes comptables NC 22, *Contrôle interne et organisation comptable dans les établissements bancaires*, et NC 23, *Opérations en devises dans les établissements bancaires*. Les traitements effectués au fil des périodes comptables ont notamment abouti à la présentation, au bilan arrêté au 31 décembre 2024, d'un compte « Écarts de conversion », avec un solde débiteur de 9 891 KDT, parmi les actifs (rubrique AC7 : Autres actifs), et d'un compte « Contre-valeur position de change », avec un solde créditeur de 5 054 KDT, parmi les passifs (rubrique PA5 : Autres passifs), qui devraient être annulés en impactant le résultat net de l'exercice et les capitaux propres de la Banque (à l'exception des « Comptes d'ajustement devises » qui sont débités ou crédités, selon le cas, du gain ou de la perte de change sur les éléments hors bilan).

Par ailleurs, le rapprochement des soldes comptables des comptes de dépôts en devises de la clientèle (avant leur conversion dans la monnaie de référence) avec les soldes extracomptables correspondants (issus de l'applicatif métier), arrêtés au 31 décembre 2024, fait apparaître des écarts significatifs, pour l'équivalent de 50 535 KDT. Signalons que certains comptes de dépôts en devises de la clientèle ont été convertis dans la monnaie de référence (par application des cours de change en vigueur à la date de clôture) sur la base des soldes extracomptables en devises alors que les autres comptes de la même catégorie ont été convertis sur la base des soldes comptables en devises, et ce, en impactant le compte « Écarts de conversion » au bilan pour un montant de 48 609 KDT.

Le passage de la Banque à une comptabilité multidevises conforme, dans tous ses aspects, aux normes comptables en vigueur (projet en cours de réalisation à la date de notre intervention) ainsi que l'apurement des comptes de bilan y afférents, risquent d'impacter significativement sa situation financière au 31 décembre 2024 ainsi que sa performance financière pour l'exercice clos à cette date. Face à ce risque, une provision de 12 105 KDT a été constituée par la Banque ; toutefois, les informations qui nous ont été fournies par la Direction ne nous permettent pas de nous prononcer sur le fondement et la fiabilité de cette provision.

- 2) Les états de rapprochement des comptes ouverts auprès de la BCT (Dinars et Devises) et des comptes des correspondants (NOSTRO), arrêtés au 31 décembre 2024, font apparaître d'anciens suspens remontant aux exercices antérieurs à 2024 et totalisant les montants suivants :

Description	Débit	Crédit
<i>BCT (Dinars et Devises)</i>	194 462	(146 397)
Mouvements comptabilisés par la Banque et non pris en compte par la BCT	151 150	(92 243)
Mouvements comptabilisés par la BCT et non pris en compte par la Banque	43 312	(54 154)
<i>Correspondants (NOSTRO)</i>	617 909	(674 733)
Mouvements comptabilisés par la Banque et non pris en compte par les Correspondants	454 599	(391 459)
Mouvements comptabilisés par les Correspondants et non pris en compte par la Banque	163 310	(283 274)
Total en KDT	812 371	(821 130)

La régularisation et l'apurement de ces suspens, accumulés au fil des ans, pourraient impacter de façon significative la situation financière de la Banque au 31 décembre 2024. Une provision de 28 551 KDT a été constituée afin de couvrir le risque d'ajustement à la baisse des capitaux propres ; cependant, les informations qui nous ont été fournies par la Direction ne nous permettent pas de nous prononcer sur le fondement et la fiabilité de cette provision.

- 3) Les rubriques « AC7 : Autres actifs » et « PA5 : Autres passifs », figurant respectivement parmi les actifs et les passifs du bilan arrêté au 31 décembre 2024, renferment plusieurs anciens comptes ouverts notamment pour la comptabilisation des opérations liées à la télé-compensation. Les soldes figés de ces anciens comptes de bilan totalisent 89 616 KDT pour les autres actifs et 112 515 KDT pour les autres passifs, au 31 décembre 2024. En dehors desdits comptes figés, les rubriques « AC7 : Autres actifs » et « PA5 : Autres passifs » se composent particulièrement d'une multitude de comptes d'attente, de régularisation, d'ordre et inter-sièges (se référer aux Notes 5.7 et 5.12 des états financiers), utilisés dans le cadre des traitements comptables des opérations liées à la télé-compensation, à la monétique, à la salle de marché, aux transferts émis et reçus, etc. Ces comptes présentent des soldes significatifs qui ne sont pas analysés et justifiés par la Banque au 31 décembre 2024 (comparaison avec les existants réels, les dénouements postérieurs, etc.). De ce fait, leur apurement pourrait impacter de manière significative la situation financière de la Banque.

En sachant que les soldes des comptes non justifiés et/ou figés présentés parmi les autres actifs trouvent, dans leur majorité, leurs contreparties au niveau des autres passifs, une provision de 38 970 KDT a été constituée par la Banque afin de couvrir le risque d'ajustement à la baisse de ses capitaux propres ; cependant, les informations qui nous ont été fournies par la Direction ne nous permettent pas de nous prononcer sur le fondement et la fiabilité de cette provision.

Par ailleurs, nos travaux d'audit nous ont permis de relever également l'existence, au niveau des rubriques « PA3 : Dépôts et avoirs de la clientèle » et « PA4 : Emprunts et ressources spéciales », figurant parmi les passifs du bilan arrêté au 31 décembre 2024, d'anciens comptes non movimentés depuis plusieurs exercices et dont les soldes totalisent respectivement 3 456 KDT et 19 158 KDT. Ces anciens passifs risquent de ne plus représenter des obligations actuelles pour la Banque et doivent être analysés et apurés conformément à la réglementation en vigueur.

- 4) Les travaux de rapprochement des soldes comptables des comptes de caisses (Dinars, Devises et GAB) avec les soldes extracomptables (issus de l'applicatif métier), d'une part, et les résultats des inventaires physiques effectués par la Banque, d'autre part, ont dégagé plusieurs écarts (positifs ou négatifs) qui se présentent comme suit au 31 décembre 2024 :

- *Écarts entre soldes comptables et soldes extracomptables (issus de l'applicatif métier)*

Description	Écarts positifs	Écarts négatifs	Écarts nets
Caisses Dinars	1 879	(1 552)	327
Caisses Devises	2 003	(2 009)	(6)
Caisses GAB	8 275	(1 139)	7 136
Total en KDT	12 157	(4 700)	7 457

- *Écarts entre soldes comptables et résultats de l'inventaire physique*

Description	Écarts positifs	Écarts négatifs	Écarts nets
Caisses Dinars	1 885	(1 468)	417
Caisses Devises	1 999	(2 008)	(9)
Caisses GAB	2 925	(2 539)	386
Total en KDT	6 809	(6 015)	794

Des provisions ont été constituées par la Banque pour couvrir partiellement les écarts de caisses négatifs, pour un montant total de 2 688 KDT.

Par ailleurs, le rapprochement des soldes comptables des comptes de caisses Devises (issus de la balance Devises et après leur conversion en Dinars par application des cours de change au 31 décembre 2024) avec les soldes comptables correspondants (figurant dans la balance Dinars arrêtée à la même date), fait apparaître des écarts significatifs, pour l'équivalent de 5 766 KDT.

Signalons que certains comptes de caisses Devises présentent, au niveau de la balance Dinars, des soldes anormalement créditeurs, totalisant (1 381) KDT au 31 décembre 2024.

La Banque devrait engager les travaux de justification et de correction nécessaires des soldes des caisses (Dinars, Devises et GAB) retracés par la comptabilité et par l'applicatif métier.

- 5) La Banque a procédé, au cours de l'exercice 2024, à un inventaire physique de ses immobilisations incorporelles et corporelles. Les résultats des recensements effectués par ses propres moyens ne sont pas encore rapprochés, de manière exhaustive, avec les données comptables correspondantes, et ce, contrairement aux dispositions de l'article 17 de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises. Notons que la valeur probante de la comptabilité résulte notamment de la concordance (en quantité et en valeur) entre les immobilisations incorporelles et corporelles figurant au bilan et les existants réels. Au 31 décembre 2024, ces actifs immobilisés présentent une valeur comptable brute de 395 940 KDT, des amortissements cumulés de 240 468 KDT et une valeur comptable nette de 155 472 KDT.
- 6) La Banque ne dispose pas d'une base des données fiable sur les garanties admises par la BCT en couverture des engagements des clients au 31 décembre 2024. La quasi-totalité des garanties réelles (hypothécaires) reçues des clients en couverture de leurs engagements n'est pas prise en compte au niveau de l'état des engagements hors bilan. Signalons que la partie de ces garanties réelles déclarée à la BCT est évaluée à 2 381 963 KDT. Il s'ensuit que les garanties reçues, figurant dans l'état des engagements hors bilan au 31 décembre 2024 pour un montant total de 3 016 004 KDT, détaillé dans la Note 6.3 des états financiers, sont minorées. En outre, les autres rubriques des engagements hors bilan arrêtés à la même date (crédits documentaires, cautions et avals, etc.) ne sont pas justifiées de façon exhaustive et comportent d'anciens montants nécessitant des travaux d'analyse et d'apurement.

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces Normes sont plus amplement décrites dans la section « *Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers* » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserves.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

1) Prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits

a) Risques identifiés

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, les intérêts et revenus assimilés et les commissions (produits) comptabilisés en résultat net de la Banque totalisent 1 103 603 KDT (environ 78% du total des produits d'exploitation bancaire).

Les méthodes de prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits sont décrites au niveau de la Note 3.1.3 des états financiers « *Comptabilisation des revenus sur crédits à la clientèle* ».

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information de la Banque, nous avons considéré que la prise en compte des intérêts et revenus assimilés et des commissions en produits constitue un point clé de notre audit en raison du volume important des transactions et de l'importance de cette rubrique par rapport au total des produits d'exploitation bancaire.

b) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont porté particulièrement sur les éléments suivants :

- Un examen des politiques, processus et contrôles mis en place par la Banque en vue de l'évaluation et de la comptabilisation des revenus ;
- L'évaluation de l'environnement informatique compte tenu de la génération et de la prise en compte automatique des revenus en comptabilité ;
- La vérification du respect des prescriptions de la norme comptable NCT 24 relative aux *Engagements et revenus y afférents dans les établissements bancaires*, en matière de prise en compte des revenus et de séparation des exercices comptables ;
- La réalisation de procédés analytiques sur l'évolution des intérêts et commissions ;
- L'appréciation de la fiabilité des méthodes de réservation des intérêts ;
- La vérification du caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

2) Classification des créances sur la clientèle et estimation des provisions y afférentes

a) Risques identifiés

Au 31 décembre 2024, les créances sur la clientèle figurent à l'actif du bilan de la Banque pour un montant net de 9 772 538 KDT et représentent environ 65% du total des actifs. Leur montant brut s'élève à 11 726 862 KDT alors que les provisions, constituées en couverture du risque de crédit, et les intérêts et agios réservés s'élèvent respectivement à 1 224 037 KDT et 730 287 KDT.

Comme indiqué au niveau de la Note 3.1 des états financiers « *Comptabilisation des engagements et des revenus y afférents* », la Banque procède à la classification et à l'évaluation des engagements puis à la comptabilisation des provisions y afférentes dès lors qu'elle estime que les critères définis par la circulaire de la BCT n°91-24 du 17 décembre 1991, telle qu'elle a été modifiée par les circulaires BCT subséquentes, sont remplis.

Compte tenu de l'exposition de la Banque au risque de crédit dont l'estimation obéit à des critères quantitatifs et qualitatifs nécessitant un niveau de jugement élevé, nous avons considéré la classification des créances, l'évaluation des provisions y afférentes et le calcul des intérêts et agios réservés comme un point clé de notre audit.

b) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

À travers les entretiens menés avec la Direction et l'examen des procédures de contrôle mises en place par la Banque, nous avons pris connaissance de la méthode d'évaluation du risque de contrepartie et de constatation des provisions nécessaires compte tenu des garanties obtenues. La méthode de classification des engagements de la Banque repose principalement sur le critère de référence de l'antériorité des impayés mais aussi sur d'autres critères atténuants.

Nous avons ainsi adopté la démarche d'audit suivante :

- Le rapprochement de la situation des engagements de la clientèle aux données comptables ;
- L'appréciation de la méthodologie retenue par la Banque en matière de classification des créances par rapport aux règles édictées par la Banque Centrale de Tunisie ;
- L'appréciation de la fiabilité du système de couverture des risques et de réservation des produits ;
- La vérification de la prise en compte de certains critères qualitatifs issus des opérations réalisées et du comportement de la relation considérée durant l'exercice ;
- L'examen des garanties retenues pour le calcul des provisions et l'appréciation de leurs valeurs, eu égard aux règles édictées et aux méthodes adoptées ;
- La vérification du calcul arithmétique des montants des provisions requises sur les créances de la clientèle (à base individuelle, additionnelles ou collectives), en application de la réglementation en vigueur ;
- La vérification de la prise en compte par la Banque des ajustements proposés dans ce cadre.

3) Évaluation des titres d'investissement et créances rattachées à la date de clôture

a) Risques identifiés

Le portefeuille d'investissement de la Banque figure au bilan arrêté au 31 décembre 2024 pour un montant net de 3 499 674 KDT (dont BTA : 1 952 725 KDT et emprunts nationaux : 1 121 500 KDT) et représente environ 23% du total des actifs.

Comme indiqué dans la Note 3.2.1 des états financiers « *Portefeuille d'investissement et revenus y afférents* », les titres d'investissement sont comptabilisés initialement au coût d'acquisition et font l'objet d'une évaluation à la date de clôture en comparant la valeur comptable à la juste valeur pour les titres non-côtés, et à la valeur de marché pour les titres cotés. Les provisions correspondantes sont ajustées en conséquence.

L'estimation de la juste valeur des titres d'investissement requiert l'exercice d'un jugement de la part de la Direction dans son choix des éléments à prendre en considération selon la nature et la situation des titres concernés, lesquels éléments diffèrent selon le cas (pour certaines entités, les capitaux propres éventuellement corrigés des plus ou moins-values latentes et, pour d'autres, le cours en bourse moyen pondéré à la date d'arrêt ou à la date antérieure la plus récente). D'autres critères objectifs peuvent être retenus pour déterminer la juste valeur, notamment des titres de participation, comme le prix stipulé lors de transactions récentes, le rendement, l'importance des bénéficiaires, l'activité, l'ampleur ou la notoriété de l'entité émettrice.

Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres d'investissement, des créances rattachées et des provisions pour dépréciation correspondantes constituent un point clé de notre audit.

b) Procédures d'audit mises en œuvre face aux risques identifiés

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des justes valeurs des titres d'investissement sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux d'audit ont consisté principalement à :

- Vérifier les cours de bourse utilisés pour l'évaluation des titres cotés ;
- S'assurer que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités ayant fait l'objet d'un audit et que les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres sont fondés sur une documentation probante ;
- Vérifier que l'estimation de ces valeurs, déterminée par la Direction, est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation retenue et des éléments chiffrés utilisés, ayant servi de base pour la constatation des provisions pour dépréciation requises ;
- Apprécier le caractère recouvrable des créances rattachées au regard des analyses effectuées sur les titres d'investissement.

Paragraphes d'observations

Nous attirons l'attention sur les points suivants :

- 1) La rubrique « AC3 : Créances sur la clientèle », figurant parmi les actifs du bilan arrêté au 31 décembre 2024, inclut les créances sur les entités publiques dont le total des engagements a passé de 2 458 809 KDT au 31 décembre 2023 (dont Office des Céréales : 565 330 KDT et OCT : 358 080 KDT) à 2 753 319 KDT au 31 décembre 2024 (dont Office des Céréales : 418 633 KDT et OCT : 534 454 KDT), soit une variation à la hausse de 294 510 KDT (+12%). Les engagements des entités publiques représentant environ 20% du total des engagements de la clientèle (bilan et hors bilan) au 31 décembre 2024, sont couverts à hauteur de 1 895 297 KDT par les garanties de l'État, 116 667 KDT par les autres garanties et 22 579 KDT par les provisions constituées ainsi que les agios et intérêts réservés par la Banque, soit une couverture totale de 2 034 543 KDT. Notons qu'une partie des garanties de l'État prises en compte par la Banque en couverture du risque de contrepartie sur les engagements des entités Office des Céréales et OCT, au 31 décembre 2024, n'est pas

encore matérialisée par des arrêtés de garantie de l'État établis et signés en bonne et due forme par le ministère des Finances mais elle fait l'objet d'accords de principe pour l'octroi de la garantie de l'État pour un montant global de 347 540 KDT. En outre, pour les engagements des entités Les Ciments de Bizerte et TRANSTU, les garanties de l'État obtenues en couverture du risque de contrepartie encouru par la Banque accusent une insuffisance globale de 9 906 KDT au 31 décembre 2024.

- 2) La rubrique « AC2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers », figurant parmi les actifs du bilan arrêté au 31 décembre 2024, renferme une créance douteuse de 71 898 KDT (provisionnée à hauteur de 1 898 KDT) sur la Banque Franco-Tunisienne (BFT), déclarée en cessation de paiement. La créance en principal de 70 000 KDT est couverte par une garantie de l'État en vertu de la convention signée par le Ministre des Finances, le Directeur Général de la STB et le Directeur Général de la BFT le 13 octobre 2011. Selon une correspondance officielle émanant du ministère des Finances et datée du 10 mars 2022, cette garantie est prolongée jusqu'à la clôture de la liquidation de la BFT. De ce fait, aucune provision n'a été comptabilisée pour couvrir le risque de non-recouvrement du principal de ladite créance impayée.
- 3) La Note 4.1 des états financiers indique que la Banque a fait l'objet d'une vérification approfondie de sa situation fiscale au titre de tous les impôts et taxes auxquels elle est soumise, pour la période allant du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020. Les résultats de cette vérification fiscale ont été notifiés à la Banque le 29 mai 2024 et ont fait l'objet, de sa part, d'une opposition en date du 18 juin 2024, conformément aux dispositions de l'article 44 du code des droits et procédures fiscaux. Afin de bénéficier des avantages de l'amnistie fiscale prévue par l'article 58 de la loi n°2023-13 du 11 décembre 2023, portant loi de finances pour l'année 2024 (abandon des pénalités ...), la Banque a signé avec l'administration fiscale un procès-verbal de conciliation prévoyant un montant à payer de 23 421 KDT, dont un crédit d'impôt sur les sociétés de 3 938 KDT. La comptabilisation de ce redressement fiscal a impacté négativement les capitaux propres de la Banque pour un montant global de 19 483 KDT (dont une modification comptable de 18 835 KDT).

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la Banque dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la Banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe à la Direction et au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'information financière de la Banque.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme étant significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux Normes internationales d'audit (ISAs) applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Banque à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la Banque.

À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences majeures dans le système de contrôle interne de la Banque, susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers, à l'exception de celles en relation avec les réserves exprimées ci-avant et se rapportant notamment à certaines composantes du système d'information de la Banque et au contrôle comptable.

Un rapport traitant des déficiences du contrôle interne, identifiées au cours de notre audit, a été remis à la Direction.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la Banque avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes de la Banque avec la réglementation en vigueur.

Participations croisées

Conformément aux dispositions de l'article 466 du Code des Sociétés Commerciales « *Une société par actions ne peut posséder d'actions d'une autre société par actions, si celle-ci détient une fraction de son capital supérieure à dix pour cent.* »

Cependant, cinq filiales de la Banque détiennent, au 31 décembre 2024, dans leur portefeuille-titres, des lots d'actions STB leur conférant des pourcentages de participation non importants, variant de 0,01% à 0,20%. Ces sociétés, tenues d'aliéner ces lots d'actions STB, sont privées des droits de vote qui y sont rattachés jusqu'à régularisation de la situation.

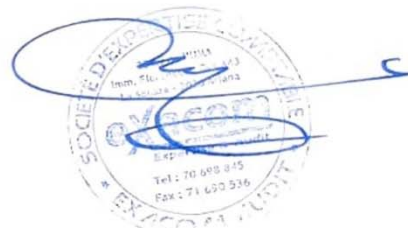
Tunis, le 15 avril 2025

LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES

**P/ GÉNÉRALE D'EXPERTISE & DE
MANAGEMENT - GEM**
Abderrazak GABSI, associé



**P/ Le Groupement :
eXacom Audit & MAC**
Abderrazak SOUEI, expert-comptable



SOCIÉTÉ TUNISIENNE DE BANQUE (STB BANK)
RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

Messieurs les Actionnaires de la Société Tunisienne de Banque (STB Bank),

En application des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers, et des articles 200 (et suivants) et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par ces textes.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues lors de la mise en œuvre de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

Conventions nouvellement conclues et/ou réalisées au cours de l'exercice clos le 31/12/2024

- 1) En 2024, la STB Bank a cédé à sa filiale STRC - Société Tunisienne de Recouvrement des Créances - une enveloppe de créances compromises se présentant comme suit :

Désignation	Montant des créances brutes cédées	Montant des agios et intérêts réservés	Montant des provisions	Montant des créances nettes cédées
Lot 1	165 888	27 918	136 095	1 875
Total en KDT	165 888	27 918	136 095	1 875

Le prix de cession de cette enveloppe de créances compromises est de 250 KDT.

- 2) Courant l'exercice 2024, la STB Bank a souscrit à l'emprunt national 2024 émis par l'État Tunisien (principal actionnaire), sur quatre tranches, pour un montant total de 570 000 KDT réparti comme suit :

Tranche	Durée de remboursement	Taux d'intérêt	Montant
2024-1	10 ans, avec 2 ans de grâce	9,95%	100 000
2024-2	10 ans, avec 2 ans de grâce	9,95%	120 000
2024-3	10 ans, avec 2 ans de grâce	9,95%	200 000
2024-4	10 ans, avec 2 ans de grâce	9,95%	150 000
Total en KDT			570 000

Au cours de l'exercice 2024, la STB Bank a comptabilisé des produits de placement pour un montant total de 23 212 KDT au titre des différentes tranches de cet emprunt national.

- 3) La STB Bank a conclu avec sa filiale STB Finance deux conventions de rétrocession des commissions de placement relatives aux deux premières tranches de l'emprunt national 2024. Aux termes de ces conventions, la STB Finance doit rétrocéder à la STB Bank les commissions de 1% sur les montants qu'elle a placés et les commissions de 0,15% sur les montants placés par le Fonds de Garantie des Dépôts Bancaires, et ce, dès leur perception de l'émetteur. Elle doit, aussi, verser les montants récupérés au titre des frais engagés lors des souscriptions par le Fonds de Garantie des Dépôts Bancaires et des frais facturés par Tunisie Clearing.

Les commissions de placement perçues par la STB Bank au titre de ces conventions totalisent 2 200 KDT (hors TVA).

- 4) La STB Bank a signé avec sa filiale STB SICAR une convention de gestion d'un fonds de capital-risque de 15 000 KDT et dont l'encours (net de provisions), au 31 décembre 2024, s'élève à 15 000 KDT.

Les conditions de rémunération de la STB SICAR, au titre de la gestion de ce fonds de capital-risque, se résument comme suit :

- Commission de gestion de 1,25% du montant du fonds alloué à la fin de chaque exercice ;
- Commission de performance de 25% calculée sur la base des plus-values réalisées, nettes des pertes enregistrées ;
- Commission sur dividendes de 10% calculée sur la base des dividendes servis par les sociétés du portefeuille.

Au cours de l'exercice 2024, la STB Bank a comptabilisé une charge globale de 100 KDT (hors TVA) au titre de ces différentes commissions de gestion.

- 5) Courant l'exercice 2024 et en vertu de plusieurs décisions émanant du Ministère des Finances, la STB Bank a bénéficié d'une enveloppe globale de 989 000 KDT au titre de la garantie de l'État, accordée pour la couverture des engagements de certaines entreprises publiques.
- 6) Courant l'exercice 2024, la STB Bank a signé avec le Ministère des Finances des conventions de financement en devises dans le cadre de prêts syndiqués octroyés par les banques de la place à l'État Tunisien. Le détail de ces conventions se présente comme suit :

Nature de la convention	Relation	Durée de remboursement	Taux d'intérêt	Montant du prêt en devise	Encours au 31/12/2024 en devise	Encours au 31/12/2024 en KDT	Intérêts 2024 en KDT
Prêt syndiqué	Ministère des Finances	2 ans	5,85%	5 millions USD	5 millions USD	15 984	437
Prêt syndiqué	Ministère des Finances	4 ans	4,75%	2 millions EUR	2 millions EUR	6 647	148
Total						22 631	585

7) Courant l'exercice 2024, la STB Bank a souscrit, pour l'équivalent de 19 600 KDT, à l'augmentation du capital de la société « Tunisian Foreign Bank - TFB », approuvée par l'assemblée générale de ses actionnaires, tenue le 08 mars 2024.

8) Courant l'exercice 2024, la STB Bank a accordé à sa filiale « L'Immobilière de l'Avenue » un crédit de préfinancement immobilier pour un montant de 10 882 KDT. Le détail de cette convention se présente comme suit :

Nature du prêt	Montant du prêt	Durée de remboursement	Taux d'intérêt	Encours au 31/12/2024 en KDT	Intérêts 2024 en KDT
Préfinancement immobilier	10 882	1 an	TMM+1%	8 739	387
Total en KDT	10 882			8 739	387

9) L'encours cumulé des conventions de dépôts souscrites, courant l'exercice 2024, par les filiales et entreprises associées de la STB Bank s'élève à 119 470 KDT, au 31 décembre 2024, et se répartit comme suit :

Relation	Nature du dépôt	Statut (filiale ou entreprise associée)	Période en nombre de jours	Taux d'intérêt	Encours au 31/12/2024
ACTIVHÔTELS	Certificat de Dépôt	Filiale	90	8,99%	1 000
ACTIVHÔTELS	Dépôt à terme	Filiale	90	TMM+1%	1 000
SICAV L'Épargne Obligataire	Certificat de Dépôt	Filiale	10	9,79%	14 000
SICAV L'Épargne Obligataire	Dépôt à terme	Filiale	90	TMM+1,8%	3 000
SICAV L'Épargne Obligataire	Dépôt à terme	Filiale	91	TMM+1,8%	15 000
SICAV L'Épargne Obligataire	Dépôt à terme	Filiale	92	TMM+1,8%	6 000
SICAV L'Épargne Obligataire	Dépôt à terme	Filiale	94	TMM+1,8%	7 000
SICAV L'Épargne Obligataire	Dépôt à terme	Filiale	95	TMM+1,8%	3 000
SICAV L'Épargne Obligataire	Dépôt à terme	Filiale	96	TMM+1,8%	3 000
SICAV L'Épargnant	Certificat de Dépôt	Filiale	10	9,79%	14 000
SICAV L'Épargnant	Dépôt à terme	Filiale	90	TMM+1,8%	2 000
SICAV L'Épargnant	Dépôt à terme	Filiale	91	TMM+1,8%	5 000
SICAV L'Épargnant	Dépôt à terme	Filiale	92	TMM+1,8%	2 000

SICAV L'Investisseur	Dépôt à terme	Filiale	91	TMM+1,8%	200
SICAV AVENIR	Dépôt à terme	Filiale	91	TMM+1,8%	200
STB MANAGER	Certificat de Dépôt	Filiale	30	8,99%	500
STB INVEST	Dépôt à terme	Filiale	90	TMM+1%	2 600
Société Touristique ED-DKHILA	Certificat de Dépôt	Filiale	30	8,99%	500
L'Immobilière de l'Avenue	Dépôt à terme	Filiale	90	TMM+1%	1 800
STRC	Dépôt à terme	Filiale	90	TMM+1%	26 670
La Générale de Vente	Dépôt à terme	Filiale	180	TMM+2%	2 500
Magasins Généraux & Entrepôt Réel de Tunisie	Dépôt à terme	Filiale	365	TMM+1%	8 000
Pôle de Compétitivité de Monastir - EL FEJJA	Dépôt à terme	Entreprise associée	180	TMM+1%	500
Total en KDT					119 470

Au cours de l'exercice 2024, la STB Bank a comptabilisé une charge globale de 14 816 KDT au titre de ces différentes conventions de dépôts.

Opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31/12/2024 et relatives à des conventions conclues et autorisées au cours des exercices antérieurs

- 1) En vertu de la loi n° 2012-17 du 21 septembre 2012, la STB Bank a constaté, au cours de l'exercice 2011, parmi ses capitaux propres une dotation de l'État d'un montant de 117 millions de dinars assortie d'une éventualité de restitution en cas de rétablissement de l'équilibre financier de la Banque.

En 2023, la STB Bank a procédé au remboursement de la première tranche de cette dotation de l'État, d'un montant de 40 000 KDT, étant donné qu'elle a retrouvé son équilibre financier suite au résultat bénéficiaire enregistré au cours de l'exercice 2022. Signalons qu'un avenant à la convention du 09 octobre 2012 a été signé en date du 03 octobre 2023 pour échelonner le remboursement du reliquat sur les exercices 2024 et 2025 pour les montants respectifs de 40 000 KDT et 37 000 KDT.

Ainsi, le montant de la dotation de l'État non encore remboursé par la STB Bank, au 31 décembre 2024, s'élève à 37 000 KDT et figure parmi les passifs financiers du bilan arrêté à cette date.

- 2) Antérieurement à l'exercice 2024, la STB Bank a conclu avec l'État des conventions de gestion de plusieurs fonds budgétaires (destinés à financer des subventions non remboursables, des dotations ou des crédits) moyennant la perception de commissions de gestion.

L'encours cumulé de ces fonds budgétaires s'élève à 80 636 KDT au 31 décembre 2024. Les commissions de gestion revenant à la STB Bank, au titre de l'exercice 2024, totalisent 43 KDT (hors TVA).

- 3) Antérieurement à l'exercice 2024 et en vertu de décisions émanant du Ministre des Finances, la STB Bank a bénéficié d'une enveloppe de garanties accordées par l'État Tunisien (principal actionnaire), pour la couverture des engagements de certaines entreprises publiques. Au 31 décembre 2024, ces garanties de l'État totalisent 855 000 KDT.
- 4) Antérieurement à l'exercice 2024, la STB Bank a souscrit aux emprunts nationaux émis par l'État Tunisien (principal actionnaire). Les caractéristiques de ces emprunts, leurs encours au 31 décembre 2024 ainsi que les intérêts s'y rapportant, ayant impacté le résultat de l'exercice clos à cette date, se présentent comme suit :

Désignation	Année de souscription	Durée de remboursement	Taux d'intérêt	Montant souscrit	Encours au 31/12/2024	Intérêts 2024
EMP NAT 2021-1	2021	5 ans	8,80%	25 000	25 000	2 194
EMP NAT 2021-2	2021	5 ans	8,80%	15 000	15 000	1 316
EMP NAT 2021-3	2021	5 ans	8,80%	35 000	35 000	3 097
EMP NAT 2022-1	2022	7 ans	TMM+2,5%	25 000	25 000	2 643
EMP NAT 2022-2	2022	7 ans	TMM+2,2%	26 000	26 000	2 702
EMP NAT 2022-3	2022	7 ans	TMM+2,2%	72 000	72 000	7 342
EMP NAT 2022-4	2022	7 ans	TMM+2,2%	80 000	80 000	8 017
EMP NAT 2023-1	2023	10 ans, avec 2 ans de grâce	9,95%	80 000	80 000	8 026
EMP NAT 2023-2	2023	10 ans, avec 2 ans de grâce	9,95%	54 000	54 000	5 403
EMP NAT 2023-3	2023	10 ans, avec 2 ans de grâce	9,95%	39 500	39 500	3 963
EMP NAT 2023-4	2023	10 ans, avec 2 ans de grâce	9,95%	100 000	100 000	10 032
Total en KDT				551 500	551 500	54 734

- 5) Antérieurement à l'exercice 2024, la STB Bank a signé avec le Ministère des Finances des conventions de financement en devises dans le cadre de prêts syndiqués octroyés par les banques de la place à l'État Tunisien (principal actionnaire). Les caractéristiques de ces prêts syndiqués, leurs encours au 31 décembre 2024 ainsi que les intérêts s'y rapportant, ayant impacté le résultat de l'exercice clos à cette date, se présentent comme suit :

Nature de la convention	Relation	Durée de remboursement	Taux d'intérêt	Montant du prêt en devise	Encours au 31/12/2024 en devise	Encours au 31/12/2024 en KDT	Intérêts 2024 en KDT
Prêt syndiqué	Ministère des Finances	5 ans	2,75%	10 millions EUR	10 millions EUR	33 234	914
Prêt syndiqué	Ministère des finances	5 ans	2,75%	20 millions EUR	20 millions EUR	66 468	1 828
Prêt syndiqué	Ministère des finances	4 ans	2,90%	15 millions EUR	15 millions EUR	49 851	1 446
Prêt syndiqué	Ministère des Finances	4 ans	Euribor 6 mois + 1,7%	30 millions EUR	30 millions EUR	99 702	4 466
Total						249 255	8 654

- 6) L'encours des concours (hors prêts syndiqués) accordés par la STB Bank à l'État Tunisien (principal actionnaire), via ses ministères, s'élève à 436 000 KDT au 31 décembre 2024.
- 7) Antérieurement à l'exercice 2024, la STB Bank a consenti à sa filiale BFT - Banque Franco-Tunisienne - un prêt interbancaire d'un montant de 70 000 KDT pour une période de 7 jours renouvelable, avec un taux d'intérêt de 7,25%.

La garantie de l'État accordée à la STB Bank en couverture de ce prêt, suite à la décision du Conseil Ministériel du 02 juin 2011, a été renouvelée jusqu'au 15 février 2021. Toutefois, selon une correspondance reçue du Ministère des Finances en date du 10 mars 2022, ladite garantie est prolongée jusqu'à l'achèvement de la liquidation de la BFT.

Au cours de l'exercice 2024, la STB Bank a comptabilisé des produits d'intérêts pour un montant de 99 KDT au titre de ce prêt.

- 8) Antérieurement à l'exercice 2024, la STB Bank a consenti à sa filiale BFT un prêt interbancaire d'un montant de 560 mille USD, soit l'équivalent de 1 790 KDT, échu le 1^{er} mars 2022 et demeurant impayé jusqu'au 31 décembre 2024.

Au cours de l'exercice 2024, la STB Bank a comptabilisé des produits d'intérêts pour un montant de 9 KDT au titre de ce prêt.

- 9) La STB Bank a souscrit, le 18 octobre 2016, à l'emprunt obligataire subordonné privé émis par la société apparentée TFB - Tunisian Foreign Bank - pour un montant global de 16 millions d'euros, soit l'équivalent de 39 560 KDT, garanti par l'État Tunisien en vertu de la décision du Ministre des Finances en date du 17 octobre 2016.

Des remboursements ont été effectués le 26 mai 2017, le 5 juillet 2018, le 1^{er} décembre 2020, le 28 octobre 2022, le 28 octobre 2023 et le 28 octobre 2024 pour les montants respectifs de 6 millions d'euros, 3 millions d'euros, 2,289 millions d'euros, 0,942 millions d'euros, 0,534 millions d'euros et 0,534 millions d'euros.

Courant l'exercice 2022, il a été procédé, en outre, à la conversion d'une partie de cet emprunt en actions TFB (dans le cadre d'une augmentation du capital de cette société apparentée) pour un montant de 1,634 millions d'euros.

Au 31 décembre 2024, l'encours brut de cet emprunt, s'élevant à 1,067 millions d'euros, soit l'équivalent de 3 547 KDT.

Au cours de l'exercice 2024, la STB Bank a comptabilisé des produits d'intérêts pour un montant de 331 KDT au titre de cet emprunt obligataire subordonné.

- 10) Antérieurement à l'exercice 2024, certaines personnes morales administrateurs, filiales et entreprises associées de la STB Bank ont souscrit aux différents emprunts obligataires subordonnés émis par cette dernière. Les encours des montants souscrits, au 31 décembre 2024, ainsi que les intérêts générés par ces emprunts au cours de l'exercice clos à cette date, se détaillent comme suit :

Société	Montant souscrit	Encours au 31/12/2024	Intérêts 2024
STB Finance	1 700	1 513	142
STB Invest	17 500	14 219	1 796
STB SICAR	2 000	1 000	72
SICAV L'Épargnant	12 700	3 943	389
SICAV L'Épargne Obligataire	6 558	5 735	598
SICAV L'Investisseur	37	26	4
SICAV L'Avenir	61	49	4
FCP Capital Plus	697	665	69
FCP STB Évolutif	25	25	2
<i>Total des obligations souscrites par les filiales et entreprises associées</i>	<i>41 278</i>	<i>27 174</i>	<i>3 075</i>
STAR	42 000	9 149	1 385
MAE	9 500	7 162	(*)
<i>Total des obligations souscrites par les personnes morales administrateurs</i>	<i>51 500</i>	<i>16 311</i>	<i>1 385</i>
Total en KDT	92 778	43 485	4 460

(*) Information non disponible.

- 11) L'encours cumulé des conventions de dépôts souscrites, antérieurement à l'exercice 2024, par les filiales et entreprises associées de la STB Bank s'élève à 1 000 KDT, au 31 décembre 2024, et concerne exclusivement la filiale STB SICAR.

Au cours de l'exercice 2024, la STB Bank a comptabilisé une charge globale de 67 KDT au titre de ces différentes conventions de dépôts.

- 12) Antérieurement à l'exercice 2024, la STB Bank a conclu une convention de compte courant associé, non rémunéré, avec la société apparentée « L'Immobilière de l'Avenue », dont l'encours, au 31 décembre 2024, s'élève 1 162 KDT.

13) En vertu des conventions conclues avec les SICAVs : L'Épargnant, L'Investisseur, L'Avenir et L'Épargne Obligataire, la STB Bank assure la fonction de dépositaire des titres et fonds. En rémunération des prestations fournies, elle bénéficie des commissions suivantes :

- 0,075% du montant de l'actif net de la SICAV L'Épargnant calculé quotidiennement. La commission perçue, au titre de l'exercice 2024, s'élève à 118 KDT (hors TVA) ;
- 0,1% du montant de l'actif net de la SICAV L'Investisseur calculé quotidiennement. La commission perçue, au titre de l'exercice 2024, s'élève à 993 DT (hors TVA) ;
- 0,075% du montant de l'actif net de la SICAV L'Épargne Obligataire calculé quotidiennement. La commission perçue, au titre de l'exercice 2024, s'élève à 133 KDT (hors TVA) ;
- Une commission fixe de 1 000 DT (hors TVA) versée annuellement par la SICAV L'Avenir.

14) En vertu des conventions conclues avec la STB Finance, la STB Bank assure la fonction de dépositaire des titres et fonds pour le FCP DELTA et le FCP HIKMA, gérés par la STB Finance. En rémunération des prestations fournies, la Banque bénéficie d'une commission de 0,1% (TTC) du montant de l'actif net de chaque fonds calculé quotidiennement. Les commissions perçues, au titre de l'exercice 2024, totalisent 510 DT (hors TVA).

15) En vertu des conventions conclues avec la STB Finance, la STB Bank assure la fonction de dépositaire des titres et fonds pour le FCP INNOVATION et le FCP CAPITAL PLUS, gérés par la STB Finance. En rémunération des prestations fournies, la Banque bénéficie d'une commission de 0,1% (hors taxes) du montant de l'actif net de chaque fonds calculé quotidiennement. Les commissions perçues, au titre de l'exercice 2024, totalisent 12 KDT (hors TVA).

16) Antérieurement à l'exercice 2024, la STB Bank a conclu des conventions avec sa filiale STB Finance conférant à cette dernière :

- La gestion de toutes les lignes du portefeuille titres, actions et droits rattachés et obligations en dépôts sur les comptes de la STB Bank (qui s'engage à transférer tous les portefeuilles titres propres et pour le compte de ses clients). La STB Finance rétrocédera à la STB Bank une commission de courtage égale à 40% des commissions facturées par la STB Finance et se rapportant aux transactions émanant du réseau de la Banque. En rémunération de ces services, la STB Finance perçoit une commission de 0,2% sur toutes les opérations qui lui sont confiées et se rapportant au portefeuille titres de la STB Bank. Toutefois, au-delà d'un certain montant, un plafond sera fixé de commun accord entre les deux parties ;
- La gestion de l'actionnariat STB qui englobe les opérations relatives à la tenue du registre des actionnaires de la STB ainsi que la tenue des assemblées générales et les opérations rattachées. En rémunération de ces services, la STB Finance perçoit un montant forfaitaire annuel de 40 mille dinars (hors taxes).

Au cours de l'exercice 2024, la STB Bank a comptabilisé une charge globale de 40 KDT (hors TVA) au titre de ces conventions conclues avec la STB Finance.

- 17)** Antérieurement à l'exercice 2024, la STB Bank a signé avec la filiale « STB Sécurité et Gardiennage » une convention de prestation de services portant notamment sur le gardiennage des locaux et des établissements appartenant à la Banque pour une durée de trois ans, à compter du 1^{er} janvier 2016, renouvelable par tacite reconduction. Le prix des prestations de gardiennage est calculé en fonction du salaire brut mensuel de chaque agent de gardiennage majoré des avantages ainsi que les frais du siège de la société « STB Sécurité et Gardiennage » avec une marge bénéficiaire de 5%.

En outre, la STB Bank a conclu avec la filiale « STB Sécurité et Gardiennage », antérieurement à l'exercice 2024, trois conventions portant sur la prise en charge par cette dernière des salaires et autres avantages de trois gardiens de deux hôtels acquis par la Banque dans le cadre d'un règlement judiciaire.

Les montants facturés, au cours de l'exercice 2024, au titre de ces différentes conventions totalisent 9 466 KDT (hors TVA).

- 18)** Antérieurement à l'exercice 2024, la STB Bank a signé avec la filiale « STB Moyens Généraux » une convention de prestation de services portant sur le nettoyage des locaux et des établissements appartenant à la Banque pour une durée de trois ans, à compter du 1^{er} février 2015, renouvelable par tacite reconduction. Le prix des prestations de nettoyage est calculé en fonction du salaire brut mensuel de chaque agent de nettoyage majoré des avantages ainsi que des frais du siège de la société « STB Moyens Généraux ».

Les montants facturés, au cours de l'exercice 2024, au titre de cette convention totalisent 5 849 KDT (hors TVA).

- 19)** Antérieurement à l'exercice 2024, la STB Bank a signé avec la filiale « STB Moyens Généraux » une convention de mise à disposition des ressources humaines ayant pour objet de définir les modalités et les conditions dans lesquelles cette société s'engage à mettre à la disposition de la Banque des ressources humaines pour une durée de trois ans, à compter du 1^{er} octobre 2020, renouvelable par tacite reconduction. Le prix de ces prestations est composé des salaires bruts et autres avantages des agents mis à disposition, majorés de toutes les charges patronales y afférentes, avec une marge bénéficiaire de 5%.

Les montants facturés, au cours de l'exercice 2024, au titre de cette convention totalisent 901 KDT (hors TVA).

- 20)** La STB Bank loue à certaines de ses filiales divers locaux à usage professionnel. Les conditions des contrats de location ainsi que les loyers relatifs à l'exercice 2024 se détaillent comme suit :

Filiales	Montant du loyer annuel	Date début de la location	Majoration par année	Date début de la majoration	Loyer 2024 (hors TVA)
STRC 1 ^{er} étage	10 000 (TTC)	01/07/2004	5%	Deuxième année de la location	21 950
STRC 2 ^{ème} étage	10 000 (TTC)	01/09/2001	5%	Deuxième année de la location	29 542
STRC 3 ^{ème} étage	10 000 (TTC)	01/04/2005	5%	Deuxième année de la location	21 160
STB Manager	19 549 (HTVA)	01/12/2011	5%	Deuxième année de la location	32 700
STB Finance	44 983 (HTVA)	01/01/2011	5% (tous les deux ans)	Troisième année de la location	64 005
STB Sécurité et Gardiennage	4 800 (HTVA)	01/01/2016	5% (tous les deux ans)	Troisième année de la location	5 834
STB Moyens Généraux	5 400 (HTVA)	01/01/2016	5% (tous les deux ans)	Troisième année de la location	9 311
ACTIVHÔTELS	5 515 (HTVA)	01/04/2023	5%	Deuxième année de la location	5 051
ACTIVHÔTELS	4 927 (HTVA)	01/04/2023	5% (tous les deux ans)	Deuxième année de la location	5 051
L'Immobilière de l'Avenue	53 932 (HTVA)	01/01/2022	2%	Deuxième année de la location	62 112
STB Invest	35 765 (HTVA)	01/01/2023	5% (tous les deux ans)	01/01/2025	35 765
Total en DT					287 431

21) La STB Bank avait signé avec sa filiale STB SICAR des conventions de gestion de plusieurs fonds à capital-risque, constitués au cours de la période 1999-2021, pour un montant cumulé de 108 958 KDT. Ces fonds gérés présentent, au 31 décembre 2024, un solde cumulé (net de provisions) de 31 067 KDT se détaillant comme suit :

Fonds gérés	Année de souscription	Montant souscrit	Encours au 31/12/2024
Fonds géré STB 1	1999	8 000	4 753
Fonds géré STB 2	2000	8 000	5 161
Fonds géré STB 3	2001	5 000	3 858
Fonds géré STB 4	2002	6 500	4 921
Fonds géré STB 5	2003	6 824	5 238
Fonds géré STB 6	2005	2 707	871
Fonds géré STB 7	2006	800	651
Fonds géré STB 8	2007	6 752	5 387
Fonds géré STB 9	2008	4 800	4 064
Fonds géré STB 10	2008	8 748	8 526
Fonds géré STB 11	2009	6 000	5 198
Fonds géré STB 12	2009	9 898	8 326
Fonds géré STB 14	2020	10 000	10 344
Fonds géré STB 15	2021	10 000	10 204
Fonds géré ID STB 1	2002	2 000	1 267
Fonds géré ID STB 2	2002	2 000	1 307
Fonds géré ID STB 3	2003	5 436	3 913
Fonds géré ID STB 4	2005	360	343
Fonds géré ID STB 5	2006	1 133	1 006
Fonds géré ID STB 6	2007	4 000	1 988
Montant Brut en KDT		108 958	87 325
Moins : Provisions			-56 258
Montant Net en KDT			31 067

Les conditions de rémunération de la STB SICAR, au titre de la gestion de ces fonds à capital-risque constitués au cours de la période 1999-2009, se résument comme suit :

- Commission de gestion annuelle de 1% prélevée sur les actifs valorisés à la date de clôture du fonds géré, payée préalablement à la déduction de tous frais et commissions, avec un minimum de 1% du montant des fonds alloués par an ;
- Commission de performance de 10% à 20% calculée sur les plus-values réalisées sur les cessions d'actions ou de parts sociales et des dividendes servis ;
- Commission de rendement de 10% décomptée sur les produits des placements réalisés par les fonds.

Les conditions de rémunération de la STB SICAR, au titre de la gestion des fonds à capital-risque confiés en 2020 et 2021, se résument comme suit :

- Commission de gestion de 1,25% du montant du fonds alloué à la fin de chaque exercice ;
- Commission de performance de 25% calculée sur les plus-values réalisées nettes des pertes enregistrées ;
- Commission sur dividendes de 10% des dividendes servis par les sociétés du portefeuille.

Au cours de l'exercice 2024, la STB Bank a comptabilisé une charge globale de 1 106 KDT (hors TVA) au titre de ces différentes commissions de gestion.

22) Les soldes des concours bancaires accordés par la STB Bank à ses filiales, entreprises associées et personnes morales administrateurs totalisent 50 416 KDT, au 31 décembre 2024, et se répartissent comme suit :

Groupe	Relation	Débit en compte	Autres engagements	Total
Groupe STB	STRC	-	2 857	2 857
	L'Immobilière de l'Avenue	-	38 619	38 619
	STB Invest	1	-	1
	Sté Touristique ED-DKHILA	-	2 765	2 765
	STB Moyens Généraux	294	-	294
	Magasins Généraux et Entrepôt Réel de Tunis	-	250	250
	STB Sécurité et Gardiennage	529	-	529
	STB SICAR	15	-	15
Administrateurs	Autres	1	-	1
	STAR		5 084	5 084
Total en KDT		840	49 576	50 416

Au cours de l'exercice 2024, la STB Bank a comptabilisé un produit total de 5 125 KDT (hors TVA) au titre de ces différends concours.

23) Antérieurement à l'exercice 2024, la STB Bank a accordé à sa filiale « L'Immobilière de l'Avenue » un crédit de préfinancement immobilier d'un montant de 28 000 KDT. Le détail de cette convention se présente comme suit :

Nature du prêt	Montant du prêt	Durée de remboursement	Taux d'intérêt	Encours au 31/12/2024 en KDT	Intérêts 2024 en KDT
Préfinancement immobilier	28 000	4 ans	TMM+2%	25 720	4 064
Total en KDT	28 000			25 720	4 064

24) Antérieurement à l'exercice 2024, la STB Bank a accordé à sa filiale « Société Touristique ED-DKHILA » un crédit de consolidation, d'assainissement et de restructuration d'un montant de 2 765 KDT. Le détail de cette convention se présente comme suit :

Nature du prêt	Montant du prêt	Durée de remboursement	Taux d'intérêt	Encours au 31/12/2024 en KDT	Intérêts 2024 en KDT
Crédit de consolidation	2 765	7 ans, avec 2 ans de franchise	TMM+2,5%	2 765	275
Total en KDT	2 765			2 765	275

25) Antérieurement à l'exercice 2024, la STB Bank a accordé à sa filiale STRC un crédit à moyen terme d'investissement d'un montant de 10 000 KDT. Le détail de cette convention se présente comme suit :

Nature du prêt	Montant du prêt	Durée de remboursement	Taux d'intérêt	Encours au 31/12/2024 en KDT	Intérêts 2024 en KDT
Crédit d'investissement	10 000	7 ans	TMM+1,5%	2 857	399
Total en KDT	10 000			4 286	399

26) Les soldes des comptes courants ouverts par les filiales et entreprises associées de la STB Bank ainsi que les intérêts y afférents se détaillent, au 31 décembre 2024, comme suit :

Partie liée	Soldes des comptes courants au 31/12/2024		AgiOS/intérêts relatifs à l'exercice 2024	
	Débiteurs	Créditeurs	Encaissés	Servis
L'Immobilière de l'Avenue	-	2 372 557	286	13 808
STRC	-	10 964 096	-	41 802
Sté Touristique ED-DKHILA	-	92 030	-	1 558
La Générale de Vente - GEVE	-	153 389	143	-
SICAV L'Épargnant	-	12 318 696	86	77 506
SICAV L'Épargne Obligataire	-	35 090 398	80	76 279
SICAV L'Investisseur	-	70 893	-	188
SICAV L'Avenir	-	32 750	12	102
STB Manager	-	5 870	5	118
STB Finance	-	7 159 369	56	54 436
STB Invest	(1 390)	92 419	5	2 270
ACTIVHÔTELS	-	547 616	143	-
STB SICAR	(14 815)	6 926 373	6	420 932
STB MG	(293 575)	-	7 372	-
STB SG	(529 152)	-	6 415	-
Sté Magasins Généraux et Entrepôt Réel de Tunis	(7 681)	371 198	178	510
Sté Tunisienne de Contrôle VERITAS	-	3 211 286	72	2 263
Pôle de Compétitivité de Monastir - EL FEJJA	-	36 211	-	1 642
Sté Civile Immobilière « La Maison du Banquier »	-	1 630	143	-
SONIBANK	-	377 861	-	-
Tunisian Foreign Bank - TFB	-	647 937	-	-
Total en DT	(846 613)	80 472 580	15 001	693 415

Obligations et engagements de la STB Bank envers ses dirigeants

Les obligations et engagements de la STB Bank envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 (nouveau) Il § 5 du Code des Sociétés Commerciales, se détaillent comme suit :

1) Éléments de rémunération et avantages de l'ex Directeur Général par intérim

L'ex Directeur Général par intérim de la Banque a été nommé par décisions du Conseil d'Administration lors de sa réunion tenue le 7 octobre 2022.

Les éléments de rémunération et les avantages de l'ex Directeur Général par intérim ont été fixés par le Conseil d'Administration dans sa réunion en date du 30 mai 2016, conformément au décret gouvernemental n°2015-968 du 6 août 2015, fixant le régime de rémunération des directeurs généraux des banques publiques et des présidents de leurs conseils d'administration. Ils se composent des éléments suivants :

- Un élément fixe qui consiste en un salaire mensuel net égal à 16 000 DT ;

- Des avantages en nature consistant en un quota de 500 litres de carburant par mois, la mise à disposition d'une voiture de fonction et le remboursement des frais téléphoniques avec un plafond de 250 DT par mois ;
- Un élément annuel variable qui ne dépasse pas 50% du montant de l'élément fixe et qui est calculé sur la base du taux de réalisation des objectifs fixés par le Conseil d'Administration de la Banque ainsi que des indicateurs financiers.

2) Éléments de rémunération et avantages du Directeur Général en fonction

Le Directeur Général en fonction de la Banque a été nommé par décisions du Conseil d'Administration lors de sa réunion tenue le 24 juin 2024.

Les éléments de rémunération et les avantages du Directeur Général en fonction ont été fixés par le Conseil d'Administration dans sa réunion en date du 30 mai 2016, conformément au décret gouvernemental n°2015-968 du 6 août 2015, fixant le régime de rémunération des directeurs généraux des banques publiques et des présidents de leurs conseils d'administration. Ils se composent des éléments suivants :

- Un élément fixe qui consiste en un salaire mensuel net égal à 16 000 DT ;
- Des avantages en nature consistant en un quota de 500 litres de carburant par mois, la mise à disposition d'une voiture de fonction et le remboursement des frais téléphoniques avec un plafond de 250 DT par mois ;
- Un élément annuel variable qui ne dépasse pas 50% du montant de l'élément fixe et qui est calculé sur la base du taux de réalisation des objectifs fixés par le Conseil d'Administration de la Banque ainsi que des indicateurs financiers.

3) Éléments de rémunération et avantages du Secrétaire Général

Le Secrétaire Général de la Banque a été nommé par décision du Conseil d'Administration lors de sa réunion tenue le 10 juin 2020, sur proposition du Comité de Nomination et de Rémunération réuni le 29 mai 2020 et le 2 juin 2020.

Les éléments de rémunération et les avantages du Secrétaire Général, tels que révisés par le Comité de Nomination et de Rémunération de la Banque réuni le 14 octobre 2016, ont été approuvés par le Conseil d'Administration le 16 novembre 2016 et le 16 septembre 2020. Ils se composent des éléments suivants :

- Un élément fixe qui consiste en un salaire brut mensuel égal à 4 767 DT, soit un salaire net de 2 670 DT. Dans ce cadre, il est à signaler que le Secrétaire Général garde les avantages des primes de bilan, d'intéressement, de rendement et de gratification ;
- Une indemnité de fonction complémentaire de 2 000 DT par mois ;
- Une indemnité de logement de 500 DT par mois ;
- Des avantages en nature consistant en un quota de 400 litres de carburant par mois, la mise à disposition d'une voiture de fonction et le remboursement des frais téléphoniques ;

- Un élément annuel variable qui ne dépasse pas 25% du montant de l'élément fixe et qui est calculé sur la base du taux de réalisation des objectifs fixés par le Conseil d'Administration par la Banque ainsi que des indicateurs financiers.

4) Jetons de présence et rémunérations assimilés accordés aux administrateurs

Le montant des jetons de présence revenant aux administrateurs ainsi que les rémunérations des présidents et membres des comités émanant du Conseil d'Administration ont été fixés par décisions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 07 juin 2024, comme suit :

- Jetons de présence de 4 000 DT (en net) par réunion du Conseil pour le président ;
- Jetons de présence de 2 000 DT (en net) par réunion du Conseil pour chaque administrateur ;
- Rémunération de 2 000 DT (en net) par réunion pour les présidents du Comité d'Audit et du Comité des Risques ;
- Rémunération de 1 000 DT (en net) par réunion pour les administrateurs membres du Comité d'Audit et du Comité des Risques.

Notons que les présidents et les membres qui appartiennent à plus d'un comité émanant du Conseil d'Administration bénéficient d'une seule rémunération calculée sur la base de leur présence à un seul comité selon leur choix, et ce dans la limite de 6 réunions annuelles. Cette procédure est entrée en vigueur à partir du 07 juin 2024.

Le montant brut cumulé des jetons de présence et des autres rémunérations revenant aux administrateurs de la Banque, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, s'élève à 411 250 DT et se décompose comme suit :

Désignation	Montant
Jetons de présence revenant aux administrateurs	325 000
Rémunérations des membres des comités issus du Conseil	86 250
Total en DT	411 250

5) Obligations et engagements de la STB Bank envers ses dirigeants selon les états financiers arrêtés au 31 décembre 2024

Au vu de ce qui précède, les obligations et engagements de la STB Bank envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2024, se présentent comme suit :

Catégorie	Directeur Général en fonction		Directeur Général par intérim		Secrétaire Général	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2024	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2024	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2024
Avantages à court terme	355 520	121 482	149 801	77 956	267 116	88 851
Avantages postérieurs à l'emploi	61 125	94 710	6 244	-	4 517	44 768
Indemnité de départ à la retraite (12 mois)	19 419	103 550	75 185	-	14 747	123 262
Total en DT	436 064	319 742	231 230	77 956	286 380	256 881

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 43 et 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016, relative aux banques et aux établissements financiers, des articles 200 (et suivants) et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 15 avril 2025

LES CO-COMMISSAIRES AUX COMPTES

**P/ GÉNÉRALE D'EXPERTISE & DE
MANAGEMENT - GEM**
Abderrazak GABSI, associé



**P/ Le Groupement :
eXacom Audit & MAC**
Abderrazak SOUEI, expert-comptable

